

# POLICE MAGAZINE

## Le valet de chambre assassin



Lire, page 12, l'enquête de notre envoyé spécial, Georges OUBERT, au château de la Martillière, sur le crime dont s'est rendu coupable André THOPART. Ci-dessus, le valet de chambre assassin et, derrière lui, le château. (Rap.)

# la Vie fantastique de mon Ami T.E. LAWRENCE

par Maurice LAPORTE (1)

VI (2)

Descendant de l'illustre ras Michaël et d'une fille du roi Ménélik, Li-Jassou était un roi retors et peu commode qui inspirait à ses sujets plus de crainte que de respect. Son armée, formée à l'école allemande et disposant d'un matériel perfectionné, pouvait se mesurer avec n'importe quelle autre. De plus, une garde noire constituée par 3 000 esclaves assurait en même temps que la police sa sécurité personnelle. Enfin, Addis-Abeba, sa capitale, sans être ce qu'elle est aujourd'hui : la copie d'une ville européenne avec gare, aérodrome et casernes, n'en était pas moins bien défendue au moyen d'ouvrages fortifiés construits par des ingénieurs allemands. Vouloir s'y attaquer était chose impossible. Aussi bien, cette éventualité n'entraînait pas encore dans les plans de Lawrence.

Celui-ci se présenta à Li-Jassou comme un officier hollandais en congé, écœuré de la guerre fratricide à laquelle s'adonnaient les puissances européennes et venu en Afrique chercher, dans la chasse aux lions, un dérivatif à un conflit qu'il désapprouvait hautement en qualité de neutre.

Tout de suite, le négus fut conquis. Il le fut bien davantage par la suite, quand il décela chez son hôte des qualités militaires peu communes et surtout un penchant très prononcé pour la religion musulmane à laquelle lui-même, Li-Jassou, appartenait. Cette double découverte allait entraîner sa perte.

Un mois ne s'était pas écoulé que, cédant aux sollicitations du négus, Lawrence acceptait de figurer dans l'état-major abyssin, remplaçant ainsi les officiers allemands que le général Lettow-Vorbeck, menacé d'une offensive française sur le Tchad, avait rappelés précipitamment près de lui. Une seule personne ne voyait pas l'un bon œil l'intrusion de cet étranger dans les affaires du royaume, c'était Ghanemi, assurant, si j'ose dire, la charge de ministre de la Guerre.

— Toi, mon gaillard, pensait Lawrence, le jour où tu verras clair dans mon jeu sera aussi celui de ta condamnation à mort.

Appelé par ses fonctions à se déplacer fréquemment, l'aventurier se rendit à Har-

(1) Copyright by Maurice Laporte.  
(2) Voir Police-Magazine n° 237 à 241.

Ci-dessous : Ayant arrimés les fils télégraphiques à la selle de leurs chameaux et stimulant les bêtes à grands coups de lanière, ils arrachèrent la ligne sur des dizaines de mètres.



rar, dans le Sud éthiopien, où le ras Taffari, gouverneur de la ville, entretenait une agitation constante, quoique occulte, contre le négus. Il y avait à la base de cette sourde méfiance de profonds motifs religieux. Musuman, Li-Jassou était haï du clergé abyssin qui professait un étrange mélange de paganisme chrétien, tout en restant fidèle aux croyances locales fortement opposées aux lois coraniques.

On se doute qu'au milieu de ces querelles de famille, Lawrence évoluait à son aise. Il s'y plongeait jusqu'au cou, encourageant, désapprouvant, ranimant de vieilles animosités, provoquant d'âpres compétitions, faisant naître de folles ambitions. Jamais il ne s'était senti mieux à son affaire que sur ce terrain mouvant où il devait évoluer adroitement, ruser, comploter, intriguer même au risque de se perdre, à la plus petite fausse manœuvre. C'était du bon, du vrai Lawrence !

## A l'assaut du pont.

Le risque encouru par Lawrence n'était pas illusoire. Ses menées furent bientôt percées à jour par le ministre Ghanemi, qui pressait le négus de rallier la cause allemande. Un espion ayant rapporté par le menu la conspiration ourdie entre le pseudo Hollandais et le ras Taffari, Lawrence, de retour à Addis-Abeba, fut jeté dans un cachot.

Le procès devait s'ouvrir devant un conseil de guerre. Mais, heureusement pour l'agent secret de Downing-Street, on n'avait pas jugé indispensable d'arrêter en même temps que lui ses dévoués *supporters* Yacoub et Mahamadou, considérés comme des serviteurs sans importance. Ceux-ci organisèrent d'office l'évasion de leur maître, aidés de quelques complices. Et, certaine nuit, tandis que l'on croyait le prisonnier en sûreté, Lawrence réunissait chez l'un des conjurés une vingtaine de chefs abyssins. Il fut décidé que le mouvement partirait d'Harrar et que les troupes que le ras Taffari avait pu grouper sous son étendard marcheraient sans plus attendre sur Addis-Abeba.

De la soudaineté des opérations dépendrait le sort de chacun. Afin de mieux isoler la capitale du reste du pays, Lawrence fit deux propositions : premièrement, faire sauter le pont du chemin de fer situé à quelques kilomètres d'Addis-Abeba. Cette mesure avait une importance capitale, elle empêcherait la concentration des gouvernements et toutes communications vers l'ouest, c'est-à-dire avec les *schutztruppe* du général Lettow-Vorbeck. La seconde



Li-Jassou était un roi retors et peu commode.

entreprise consistait à enlever Ghanemi, otage précieux en cas d'insuccès. Elle était parfaitement réalisable, en ce sens qu'un nombre des conjurés figuraient l'aide de camp et plusieurs officiers du ministre, lesquels avaient facilement accès au palais ministériel.

On se partagea donc la besogne : Lawrence, Yacoub et quelques Abyssins se chargeraient du pont. Mahamadou et les officiers de l'enlèvement. Après quoi, les

deux groupes s'en furent chacun de leur côté. Il était convenu qu'on se retrouverait à Harrar, si tout allait bien.

A deux heures du matin, Lawrence et les siens sortirent d'Addis-Abeba et enfourchèrent des chevaux dissimulés sous le couvert d'une oliveraie. Le pont surplombait une vallée aux pentes escarpées où les montures avaient peine à s'engager. Après trois heures d'efforts, le ciel rosissait déjà lorsque, du haut d'une éminence, Yacoub qui marchait en tête de la colonne aperçut juste au-dessous de lui quelque chose de noir, une longue bande rectiligne au milieu de l'obscurité de la gorge. A l'extrémité opposée vacillait une flamme. C'était bien le pont vu dans le bas en projection presque horizontale, avec son fortin de garde. Tout était tranquille, sauf le torrent qui mugissait au pied de la muraille ombragée ; rien d'autre ne bougeait que le factionnaire qui allait et venait devant le feu du campement. Confiant les chevaux à la surveillance d'un planton, Lawrence et les Abyssins se faufilèrent dans un sentier qui descendait à la culée. Ils avancèrent furtivement à l'abri des roches, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus sur les rails. Là, les hommes s'arrêtèrent et Yacoub installa sa Vickers tandis que Lawrence et deux ou trois autres se laissaient glisser dans le torrent.

Forer les trous, placer les explosifs, c'était l'affaire d'une demi-heure. Yacoub ne devait tirer que dans le cas où les gardes se dirigeraient vers la culée. Or, c'est ce qui se produisit.

Alertée par un bruit suspect, la sentinelle cria très fort, en même temps elle déchargeait son arme pour attirer l'attention du poste. En une seconde tout devint confusion. Yacoub et ses servants ouvrirent un feu rapide dans la direction des ombres qui couraient sur le ballast. Les soldats se blottirent contre les rails et ripostèrent de leur mieux. La fusillade devint générale. Le bruit des balles qui s'aplatissaient contre les rochers, derrière le petit groupe faisait écho à la pétarade ininterrompue de la Vickers. Maître de soi, Lawrence continuait à creuser la maçonnerie. On aurait dit que cette volée de mitraille qui passait pardessus sa tête ne le concernait en rien.

Bientôt, il n'y eût plus que la mitrailleuse pour donner de la voix. Comprenant qu'ils n'étaient pas en force, les gardes avaient commis l'imprudence de vouloir décamper. Le tir de Yacoub les faucha un par un, comme tuyaux de pipe à la baraque foraine, au fur et à mesure qu'ils se relevaient.

Les cordons bickfords allumés, les conjurés, sauf un blessé qui fut abandonné sur place malgré ses hurlements, se hâtèrent d'atteindre les sommets. Ils y parvinrent au moment où une explosion épouvantable ébranlait la montagne. Le pont venait de s'abattre sur le torrent dans un nuage de pierres, d'eau et de ferrailles tordues. A ce fracas assourdissant, longuement répercuté par les collines environnantes, succéda un silence de mort.

Désormais, Li-Jassou ne devait plus compter que sur lui-même pour défendre Addis-Abeba.

## Le supplice d'Abélard.

L'enlèvement de Ghanemi s'était passé sans incident notable.

Pénétrant dans le palais par un couloir dérobé qui menait secrètement aux appartements du ministre et que ce dernier utilisait d'ordinaire lors de ses entreprises galantes, les conjurés, conduits par l'aide de camp, trouvèrent Ghanemi en plein sommeil. Le bâillonneur, le ficeler dans ses couvertures, le jeter en travers d'une selle et prendre le large ne demanda qu'un moment. Tous, Mahamadou excepté, étaient officiers de l'état-major du négus. Aucun poste ne songea à les retenir. Et ils avaient déjà mis bon nombre de kilomètres entre eux et Addis-Abeba lorsque le jour se leva.

Le plus dur était fait. La disparition ne pourrait être constatée avant une heure tar-

diva de la matinée et les gouvernements auraient assez de besogne sur les bras avec la destruction du pont pour engager utilement une poursuite à travers la brousse, en un pays où l'usage du télégraphe et du téléphone était encore proprement inconnu.

Toute la journée, les cavaliers maintinrent une allure accélérée, évitant les villages et les pistes trop fréquentées. Mais, le soir, hommes et bêtes étant exténués, l'aide de camp décida qu'il n'y avait aucun inconvénient à demander l'hospitalité à une tribu nomade qui campait sous la tente autour d'un puits à demi tari.

Le surlendemain, les conjurés et leur prisonnier arrivaient aux portes d'Harrar qui présentait l'aspect d'une ville investie. Lawrence les avait précédés de peu.

Devant la tournure prise par les événements et sous la promesse formelle que l'Angleterre reconnaîtrait son coup d'état, le ras Taffari avait balayé les dernières hésitations et rallié à lui les principaux dignitaires de son gouvernement. Après avoir arrêté de concert avec le ras un plan de campagne et presque sans prendre de repos, Lawrence réquisitionna l'unique automobile qui se trouvait à Harrar — une Rolls du modèle 1908! — et partit pour Djibouti d'où il comptait gagner Aden et ramener deux ou trois avions de la Royal Air Force, au moyen desquels on bombarderait Addis-Abeba. Un déplacement de quelques jours, pendant lesquels le ras devait recruter le plus de soldats possible : Downing-Street réglerait la note.

Maintenant qu'il avait brûlé les ponts, le ras Taffari était pressé d'agir. Il chargea une délégation composée de représentants du clergé abyssin de porter un ultimatum aux troupes gouvernementales. Li-Jassou devait abdiquer à son profit, faute de quoi il détruirait Addis-Abeba de fond en comble. Et, pour bien montrer qu'il était soutenu par les Alliés, le rusé Taffari adjoignit à ses parlementaires les deux Soudanais Yacoub et Mahmoudou, qui, certes, ne s'étaient jamais vus à pareille fête.

Le résultat fut pitoyable. Li-Jassou, quadragénaire irritable et cruel, n'était pas homme à subir sans y répondre un tel affront. Il fit tout bonnement empaler les parlementaires, y compris les Soudanais, et avertir charitablement le ras qu'un sort identique les attendait, lui et Lawrence, s'ils s'avisaient jamais de venir à Addis-Abeba.

Voilà qui vous explique pourquoi, dix jours plus tard, Lawrence, tombant du ciel à l'improviste, fut convié à assister à un spectacle que de sa vie il ne devait oublier.

L'aventurier ramenait deux énormes Bristol avec plein chargement, deux pilotes et deux bombardiers britanniques « en

congé », eux aussi. Rares étaient les Abyssins qui soupçonnaient l'existence de ces invraisemblables machines de guerre. Lorsqu'elles atterrirent, cherchant un point de résistance, l'armée du ras et la population d'Harrar étaient précisément réunies dans la plaine qui s'étale devant la ville, en vue d'une cérémonie dont nous allons parler. Toute cette foule manifesta une vive agitation, il s'en suivit des remous violents et pas mal de corps piétinés.

Le ras Taffari fit assommer par ses gardes ceux qui ne se rangeaient pas assez vite et, se portant au-devant de Lawrence, cria, les bras en l'air :

— Les deux plus grands avions du monde !

Quant tout se fut enfin calmé, on mit l'aventurier au courant de la situation :

— Li-Jassou a osé verser le sang de mes hôtes, dit le ras. Mon Conseil a estimé qu'il avait mérité la colère de Dieu. Ghanemi subira la peine qui est écrite. Le sanglavera le sang de vos deux compagnons.

Lawrence voulut combattre cette décision.

— Ghanemi est un otage précieux, protesta-t-il.

— C'est notre loi, fit le ras avec un geste d'impuissance. Et je ne dois pas commettre cette faute de m'insurger contre elle à la veille d'engager une partie dont doit dépendre le sort de l'Abyssinie.

La fête commença.

Le Conseil avait ordonné d'abord cinquante coups de corde.

Ghanemi fut porté aux bois de justice. Ses membres liés à leurs quatre branches, le torse fut fixé au montant central. Impassible et farouche, il gisait maintenant inerte, la face contre terre. Deux esclaves le prirent aux poignets, deux aux chevilles et tinrent cette croix vivante suspendue au-dessus du sol. Deux autres s'avancèrent, faisant tourner, en de vigoureux moulinets des cordes de chanvre neuves.

Alors, les premiers coups s'abattirent sur les reins dénudés. La peau d'un noir brillant se marqua de rayures blanchâtres, d'où perlaient des gouttes de sang. Lorsque le corps fléchissait vers la terre, par une forte traction, les esclaves le redressaient.

Le zèle des bourreaux s'échauffait aux gémissements que poussait Ghanemi et les yeux de la multitude se fixaient comme hypnotisés sur les cordes qui ne cessaient de s'élever pour se rabaisser aussitôt avec un bruit mou. Au vagissement des premières plaintes avaient succédé des cris stridents, de pitoyables appels que scandaient le halètement des esclaves.

Mais le Conseil avait dit cinquante coups. On n'en fit pas grâce d'un seul au ministre de Li-Jassou. Quand le compte y fut, celui qui semblait remplir le rôle de maître de la cérémonie leva la main. Les esclaves se retirèrent pour être remplacés par d'autres près du corps évanoui. L'un d'eux

frotta avec une éponge imbibée de vinaigre le visage de Ghanemi qui parut se ranimer. Puis il défit les liens et le flagellé fut porté et fixé par les poi-

gnets à une seconde croix fichée dans le sol sur un tertre.

Muette, mais ne voulant rien perdre du spectacle, la foule se resserra, maintenue à distance par les gardes.

— Le sang lave le sang, avait dit le ras. Le supplice qui vaut à Abélard la pitié de dix siècles allait se renouveler, mais avec quelle sauvage brutalité !

Un nœud de corde sur laquelle deux esclaves arc-boutés opérèrent une violente traction, un arrachement atroce et la loi fut appliquée.

Ghanemi poussa un hurlement qui n'avait plus rien d'humain. Sous l'effort de l'horrible ablation, tout son corps se tendit en avant. La vie lui échappait par une fontaine de sang qui coulait du ventre béant et que la terre ne parvenait à boire.

Un esclave présenta la sinistre trophée à la foule, puis le déposa dans une petite boîte. Il était convenu qu'il précéderait l'armée du ras à Addis-Abeba.

#### Quand Lawrence travaille « à son compte ».

Il est incontestable que le sanglant supplice du ministre de Li-Jassou servit grandement la cause du ras en ce sens qu'il frappa d'épouvante les chefs de clans qui conservaient encore leur fidélité au négus. Pour que les insurgés affichassent une telle audace, il fallait qu'ils se sentissent solidement appuyés. Des mutineries éclatèrent un peu partout et les gouverneurs de Gondar et de Choa, deux villes situées au nord d'Addis-Abeba, firent savoir qu'ils joignaient leurs forces à celles de Taffari et marchaient sur la capitale.

Mais la plus belle intervention, véritable holocauste des gouvernements, fut redevable à Lawrence et à ses deux Bristol.

Ces appareils, disposant d'une réserve d'essence limitée — il ne fallait pas espérer en trouver sur place — ne pouvaient entreprendre qu'un raid sur Addis-Abeba. Aussi devait-il être décisif.

Deux tonnes de petites bombes et de grenades et 20 000 cartouches incendiaires de l'armement léger des avions furent déversées sur les forces affolées du négus, tandis que les formations du ras encerclaient la ville. Lorsque la fumée eut enfin disparu, Lawrence vit qu'une trentaine d'incendies avaient été allumés. Il n'apercevait que des hordes d'individus dans les rues, courant au hasard, cherchant à se plaquer contre les murs épais du palais royal pour sauver leurs existences. Et les chefs n'arrivaient plus à rallier leurs hommes au milieu des femmes et des gosses qui fuyaient en tous sens. Quand les Bristols se furent débarrassés de leur chargement, ils volèrent au ras des toits, faisant crépiter leurs mitrailleuses. Le tir n'avait aucune précision, mais son effet moral n'en semblait pas moins terrifiant. Il était clair que le négus ne pourrait résister longtemps.

La nuit, il y eut une accalmie. A l'aube, la bataille reprit plus intense, car le ras Taffari venait de lancer ses troupes à l'assaut. L'incendie n'avait pas cessé de faire rage et c'est au milieu de décombres et de ruines en flammes qu'insurgés et gouvernements, au soir de ce second jour, s'empoignèrent pour le corps à corps définitif.

Le règne de Li-Jassou était terminé. Celui du ras Taffari devait durer jusqu'à ce qu'un autre héritier des rois d'Abyssinie, le négus Hellé-Selassié, recueillît à son tour la succession des conjurés. Cependant, intraitable, cette fois, Lawrence exigea des maîtres d'Addis-Abeba que, de toute façon, l'infortuné Li-Jassou fût épargné.

Confié au ras Cassa, on l'enferma dans une énorme cage aux barreaux de fer élevée à l'intérieur d'un monastère situé sur une montagne haute de 3 000 mètres : la Garamoulata. Personne, sauf le gardien auquel il fut attaché aux chevilles par une chaîne d'or — ainsi que l'exigent les traditions abyssines — ne peut se vanter l'avoir aperçu depuis cette époque. On croit qu'il serait mort, au début de 1935, mais rien n'est moins sûr.

Lawrence vivant, Taffari a tenu sa promesse de soutenir sur la mer Rouge la vieille politique anglaise tout entière orientée vers la route des Indes. Mais voici que les événements se précipitent à nouveau, lourds, très lourds de conséquences incalculables. Riche d'un trésor inépuisable, pouvant mettre en ligne des armées équipées à la moderne, disposant d'avions, de canons, de mitrailleuses que lui fournissent les munitionnaires d'Essen et de Winchester, le roi des rois Wazerou Manen, successeur d'Hellé-Selassié et négus par la volonté de l'Intelligence Service, s'apprete à jouer une rude partie en se heurtant à l'expansion d'une grande puissance méditerranéenne. Sur quel autre Lawrence s'appuiera-t-il ?...

Ce que personne n'aurait osé tenter contre Lawrence, de simples diplomates de carrière, réunis autour d'un tapis vert allaient très innocemment le faire.

L'heure était, en effet, aux interminables palabres de l'après-guerre. Les « Plans » à trois, à quatre, à six ; les combinaisons en vase clos, les projets mirifiques s'échafaudaient. A Versailles, à Londres, à San Remo, on débattait l'écorce terrestre en rondelles de saucisson.

Lawrence avait engagé sa parole aux Arabes de jeter les bases d'une immense Confédération des peuples de l'Islam. Tout d'abord, Downing-Street ne lui en demandait pas tant. D'ailleurs, impossible de

lâcher la Mésopotamie... à cause du Mossoul et de ses pétroles. La Palestine. C'était bien près de l'Egypte. Toutefois, on donnerait le Hedjaz à Hussein, déjà calife de la Mecque, contre laquelle on ne pouvait rien entreprendre sous peine de déclencher la Guerre Sainte. La Transjordanie et le Bas-Euphrate iraient respectivement à Abdullah et Ali, frère et cousin de l'émir Fayçal. Au fait, ce Fayçal, instrument dangereux maintenant qu'il ne servait plus, où le caserai-t-on ? Le mieux n'était-il pas encore de le laisser à Damas, puisqu'aussi bien la Syrie était placée désormais sous mandat français ? On en serait débarrassé à bon compte.

Voilà à quoi, dans la réalité, aboutissait le rêve gigantesque de Lawrence. Seulement, ce serait mal connaître notre homme que de supposer un instant qu'il ne réagit pas avec la plus extrême vigueur. La perspective d'un conflit avec Downing-Street n'était pas pour l'effrayer...

Retournant en Arabie, il regroupa sa célèbre petite bande de « coupeurs de jarrets » et vint avec elle établir son quartier-général à Damas.

C'était en 1920, et Fayçal ressemblait plutôt à un otage qu'à un roi au milieu des troupes françaises que commandait le général Gouraud.

L'entrevue de l'agent secret aigri et de l'émir sans autorité dut être épiquée. Aucun écho n'en fut connu, car les notes personnelles de Lawrence à ce sujet — il se réservait de les faire publier après sa mort — lui furent volées dans un train, entre Londres et Plymouth, en 1924.

Ce que l'on sait, par contre, c'est que de septembre 1920 à janvier 1921 toute une suite d'attentats mystérieux vinrent endeuiller le corps des officiers français. On en ramassait parfois, ici et là, au petit bonheur, qui avaient reçu un coup de poignard dans le dos, une balle dans la nuque. Les patrouilles du désert se heurtaient fréquemment à des bandes de bédouins fanatiques qui, tapés dans les dunes, les mitraillaient au moment où elles s'y attendaient le moins. A Damas, Alep, Lattaquié, les bâtiments militaires, les postes, les voies ferrées sautaient comme bouchons de champagne. Un jour, un détachement de spahis aperçut, non loin d'Elleja, quelques méharistes occupés à une étrange besogne. Ils avaient arrimé les fils télégraphiques du chemin de fer à la selle de leurs chameaux et, enfourchant les bêtes et les stimulant à grands coups de lanière, ils arrachaient la ligne sur des dizaines de mètres. Les spahis ne leur laissèrent pas le temps d'achever un travail si bien commencé. Ramenée à Damas, la bande fut déferée à une cour martiale qui prononça cinq condamnations à mort.

Une autre fois, une compagnie du 1<sup>er</sup> légionnaire qui se rendait à Beyrouth fit halte près d'un point d'eau. Les hommes se précipitèrent pour boire, lorsque le capitaine eut l'idée de faire sonder le puits. On en retira des charognes de chameaux. Cinq soldats qui avaient bu de cette eau empoisonnée périrent dans d'atroces souffrances. Puis une tentative de révolte éclata à Palmyre. C'en était trop. Notre S. R. (Service des Renseignements) s'en mêla. Des complots furent éventés et déjoués, on s'empara, grâce aux révélations d'un bédouin, d'une caravane envoyée du Hedjaz par Hussein à son fils. Soixante chameaux, huit cents fusils, quatre Vickers et cinquante mille cartouches ! Marque anglaise, bien entendu. Lawrence et Fayçal se fournissaient toujours à Londres, mais indirectement, par l'intermédiaire du vieux Calife.

Aussi bien, toutes les pistes conduisaient aux deux mêmes personnages. L'arrestation de Lawrence fut décidée. Restait à l'exécuter. On savait l'aventurier à Damas, mais c'est en vain qu'on fouilla la maison où on le soupçonnait de se cacher : elle était vide de tout occupant. Et, lorsque l'officier du S. R. eut vidé les lieux, une ombre se laissa glisser du toit où elle s'était tenue agrippée durant la perquisition et, sous les traits d'un aveugle, se biffa et bâton à la main, se perdit à pas hésitants dans la foule.

A défaut de Lawrence on se rabattit sur Fayçal auquel le général Gouraud donna vingt-quatre heures pour faire ses paquets et disparaître.

L'émir vint se réfugier à Haïffa et menaçait les Anglais d'une nouvelle révolte arabe si on ne le rétablissait pas dans ses droits. Embarras à Downing-Street et négociations. Le prestige de Fayçal était encore considérable et sa menace devait être prise en considération. C'est du moins ce qu'estima M. Lloyd George et, comme la Conférence de San Remo venait d'attribuer à l'Angleterre un mandat définitif sur l'Irak, on fit à Fayçal la grâce de le couronner pour la seconde fois.

Mais l'aventure syrienne ne faisait que commencer.

L'Irak n'est pas si loin du Djebel Druse, pensait Lawrence que les Kurdes venaient d'accueillir à bras ouverts.

Son génie de l'intrigue allait, en effet, nous obliger bientôt à mobiliser deux corps d'armée pour le tenir en respect et même à bombarder Damas. Et, de ce duel étonnant d'une nation contre un seul homme, c'est la nation qui, finalement, sortira vaincue. Cela aussi il faut oser le dire.

(A suivre.)

MAURICE LAPORTE.



Ils volèrent au ras des toits, faisant crépiter leurs mitrailleuses.

## On accuse, on plaide, on juge...

### L'homme qui a perdu son nom.

Un soir de février 1918 ; il fait froid ; la neige tombe en flocons pressés, enveloppant d'un blanc linéal gens et choses... Sous la verrière poussiéreuse de la gare des Brotteaux, à Lyon, passent des chariots bruyants, aux roues cerclées de fer... Des hommes, des femmes au visage crispé par l'angoisse attendent un train qui vient de Suisse, ramenant des prisonniers que l'Allemagne a restitués contre certains de ses nationaux.

Tout à coup, une locomotive siffle avec des jets de vapeur : des infirmiers descendent du train des malades qui gémissent... Des parents reconnaissent leurs enfants qu'ils étreignent avec des larmes... Des femmes en pleurs murmurent le nom de leur mari... Sur le quai, un homme erre, désespéré, ses yeux vagues fixent sans voir, semble-t-il, la gare avec sa poussière charbonneuse, ses vieilles affiches déchirées évocatrices de lointains ensoleillés... qu'on visitait avant guerre.

— Qu'est-ce que tu regardes ? demande une voix.

— Je ne sais pas !

— Que fais-tu là ?

— Je ne sais pas !

Ses regards contemplant des cimes découpant une dentelle neigeuse sur l'azur du ciel :

— D'où viens-tu ?

— Je ne sais pas !

— Comment t'appelles-tu ?

— Je ne sais pas !

Cette fois, l'employé qui a posé ces questions sursaute : a-t-il affaire à un fou ou à un simulateur ?



M<sup>e</sup> Raoul David  
qui représenteront à la barre



M<sup>e</sup> René Russier  
la demande de M<sup>me</sup> Lemay.

L'homme qu'on crut un instant être un rapatrié d'Allemagne fut conduit au commissariat spécial de la gare où on l'interrogea encore :

— Qui es-tu ?

— Je ne sais pas.

— Quel est ton nom ?

— Je ne sais pas...

— D'où viens-tu ? Où vas-tu ?

— Je ne sais pas !

\*\*\*

Dix-sept ans ont passé... L'homme qui a perdu son nom ne l'a pas retrouvé... Est-il fou ? Non, déclarent les docteurs Paul, Truelle et Genil-Perrin qui tour à tour l'ont examiné, non, c'est un amnésique qui a fait — qui fait encore — des efforts sérieux pour retrouver son nom, son passé. Comme il fallait lui donner une identité, on l'a baptisé Anthelme Mangin, ce patronyme parce que souvent il répète : « Mangin... Mangin... » Pourquoi répète-t-il ainsi ce nom ? On ne sait pas.

Admis à l'asile des aliénés de Rodez, l'amnésique fut réclamé par vingt-cinq familles qui prétendirent le reconnaître pour leur parent :

— Il est mon mari, dit une dame Lemay de Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres), il se nomme Marcel Lemay, il est né à Paris, blessé au front en 1915, je n'ai plus eu de ses nouvelles depuis cette époque.

— Que non pas, réplique une famille Monjoin, de l'Indre, Anthelme Mangin n'est pas Marcel Lemay, mais bien notre fils et frère, Octave-Félicien Monjoin, disparu pendant la guerre.

— Non, il est mon neveu, déclare un autre, tandis que d'autres encore reconnaissent en lui qui son frère, qui son fils, qui son cousin, qui son mari...

Mais objectera-t-on comment un père peut-il ne pas reconnaître son fils à coup sûr ? Comment une femme peut-elle ne pas reconnaître son mari ?

La chose est pourtant possible : les familles qui réclament Anthelme Mangin pleurent depuis dix-huit ou vingt ans un

être cher qui, s'il vit encore, a sûrement changé ; de plus, l'amnésique de Rodez présente le type ordinaire du Français moyen : châtain, yeux moyens, ni gros, ni maigre, taille moyenne aussi ; signe particulier, indiquerait un passeport : néant.

Et pourtant, le passeport se tromperait : Anthelme Mangin a, à la jambe droite, les traces d'une fracture ancienne et Octave-Félicien Monjoin, le disparu de l'Indre, portait, lui aussi, une fracture à la jambe droite, aussi la famille Monjoin assigna-t-elle en déclaration d'identité devant le tribunal de Rodez, Anthelme Mangin, représenté par un mandataire *ad litem*, les juges rhutenois mirent alors en cause toutes les personnes qui réclament l'interné : dix-huit familles retirèrent leur demande, une enquête médicale fut ordonnée... on découvrit que la fracture de Mangin était à six centimètres de la cheville, tandis que celle de Monjoin était à la cuisse, donc l'amnésique de Rodez n'était pas Octave-Félicien Monjoin.

Et pourtant, conduit à Saint-Maur dans l'Indre, il avait longuement contemplé le clocher du village... comme s'il lui rappelait quelque chose, puis, sans être guidé, il était entré dans la maison Monjoin, enfin son écriture, car l'amnésique lit et écrit correctement, ressemble à celle du disparu de l'Indre :

Anthelme Mangin ne fut pas reconnu être Octave-Félicien Monjoin par le tribunal de Rodez.

Est-il donc Marcel Lemay ?

M<sup>me</sup> veuve Marcel Lemay qui prétend reconnaître en lui son mari a prouvé que lorsque ce dernier vint au monde, sa mère, le confiant à une nourrice et craignant une substitution, lui fit avec un canif une en-

taille au poignet gauche... Or le poignet gauche de l'amnésique de Rodez présente une ligne cicatricelle.

Autre détail : après son certificat d'études, Marcel Lemay apprit l'anglais, Anthelme Mangin prononce parfois quelques mots d'anglais.

Enfin, alors qu'il se trouvait en pays berichon, pour l'expérience Monjoin, il s'approcha de M<sup>me</sup> Lemay qu'il n'avait jamais vue et l'embrassa sur les deux joues... L'avait-il reconnue ? Interrogé, l'amnésique ne répondit pas.

Marcel Lemay avait une hérédité chargée, sa mère, son père, et ses oncles avaient donné des signes de déséquilibre mental. En 1915, au camp de Senne, Marcel Lemay marchait avec une béquille à la suite d'une blessure à la cuisse droite... comme Anthelme Mangin.

L'amnésique de Rodez est-il Marcel Lemay ? Le tribunal de Rodez est à présent saisi d'une demande de M<sup>me</sup> Lemay, qui sera représentée à la barre par M<sup>es</sup> Raoul David du barreau de Niort et René Russier du barreau de Paris.

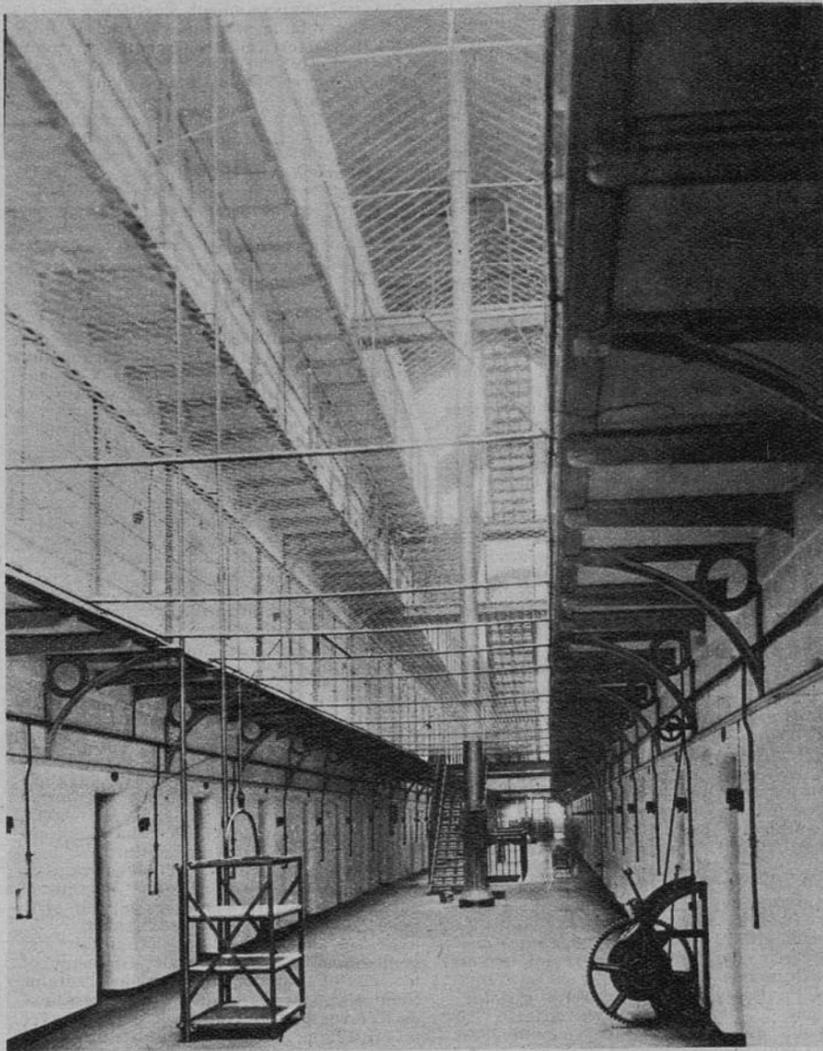
Il est probable que de nouvelles expertises seront ordonnées : l'homme qui, depuis dix-sept ans, en face de multiples visages, harcelé de questions passionnées n'a pu retrouver son nom, ni l'image de son passé. Parlera-t-il, se souviendra-t-il un jour ?

Et, s'il parle, du fond de quelles ténèbres renaîtront les souvenirs du mort vivant ?

### Le coiffeur, sa femme et sa maîtresse.

Robert, coiffeur, était heureux, il avait une femme aimante et des clientes fidèles, mais le maître figaro était galant, tandis que d'une main active il faisait mousser le shampooing ou, d'un fer expert, traçait de belles ondes sur des chevelures blondes, brunes ou rousses, il soufflait en même temps d'aimables choses dans le cou de la femme ; respirait-il trop de parfums ambrés ou chyprés dont la langue pénétrante évoque parfois la volupté des pays

## ON S'EN DOUTAIT...



En Angleterre, il est interdit — et beaucoup plus strictement qu'en France — de photographier l'intérieur des prisons. La vue ci-jointe, représentant la fameuse prison de Wormwood, à Londres, passe donc pour exceptionnelle. Elle ne nous étonnera pas cependant, car on y retrouve le même aspect que dans toutes les prisons modernes du monde ; dans un décor d'usine, claire, sobre et hygiénique, ce sont toujours les mêmes cellules, distribuées à droite et à gauche, comme des alvéoles, les mêmes galeries superposées, les mêmes treillages métalliques séparant les étages et permettant une surveillance réduite. Il n'est pas besoin d'y aller voir : on s'en doutait ! (A.)

lointains et des femmes nouvelles ? Peut-être.

Quoi qu'il en soit, après avoir conté fleurette à beaucoup il s'arrêta à l'une d'elles et lui jura un amour éternel ; pour l'amie de vingt ans plus jeune que lui, Robert oublia l'épouse, le foyer, le salon de coiffure, et s'en fut dans un autre quartier, créa un nouveau ménage et un nouveau commerce.

Cette fois, ce fut l'enfer : la maîtresse était charmante et l'amant jaloux : parce qu'elle répondait aimablement à une cliente, il l'accusait de regarder un passant au dehors.

— Je vois rouge, criait-il sans cesse, je te ferai ton affaire.

Et Othello-figaro brandissait ses fers et ses ciseaux comme des armes offensives...

Un soir, il exécuta sa menace :

— Tu me trompes ! hurla-t-il.

— Tu es fou...

A peine ces mots étaient-ils prononcés que le coiffeur furieux se précipita sur sa maîtresse et, par trois fois, lui enfonça dans la poitrine une paire de ciseaux ; perdant son sang en abondance, la malheureuse s'aff-

faissa : ce geste de jalousie la mena à l'hôpital et Robert en prison.

Devant la douzième chambre correctionnelle, un spectacle piquant s'offrit au tribunal : alors que Robert, dans le box des prévenus, pleurant et regrettant son geste, à la barre des témoins deux femmes suppliaient les juges d'être indulgents :

— Je lui pardonne, dit la maîtresse à peine remise de sa grave blessure, je retire ma plainte, j'ai tout oublié : rendez-le moi !

— Je lui pardonne, répéta après elle l'épouse légitime, j'ai oublié son abandon, je suis prête à le reprendre, rendez-le moi !

M<sup>e</sup> Paul Henriquet plaïda avec esprit que le tribunal ne pouvait être plus royaliste que... les deux reines :

— Puisqu'elles ont pardonné, s'écria-t-il, vous pardonnerez aussi !

De fait, le galant coiffeur ne fut condamné qu'à trois mois de prison avec sursis, sera-t-il à l'avenir un bon mari ou un bon amant ?

Retournera-t-il vers la femme ou vers la maîtresse ?

Laquelle reprendra-t-il ? Les deux peut-être !

SYLVIA RISSER.

## Pour ne pas se marier

Il y a un an environ, un malfaiteur inconnu avait attaqué dans la rue, un encaisseur de Copenhague et lui avait volé 15 000 couronnes, sans lui avoir fait d'ailleurs aucun mal.

L'agresseur pu prendre la fuite et, pendant plusieurs mois, demeura introuvable.

Puis, tout à coup, on apprit que le voleur n'était autre qu'un jeune et riche confiseur, jouissant d'une excellente réputation.

Devant le tribunal, il fit des aveux complets, mais ne voulut pas expliquer son acte.

Et, quand le juge, de plus en plus indigné, insista, il se pencha vers lui, pâle, le visage décomposé, et dit :

« Faites sortir ma femme et ma belle-mère ! »

Quand sa demande fut satisfaite, il ajouta :

« Je ne voulais pas me marier. Mes parents désiraient absolument ce mariage.

Seule la prison pouvait me sauver des chaînes de l'hyménée. Malheureusement je n'ai pas été arrêté et c'est seulement, maintenant que je connais le bonheur que l'on m'a appréhendé. »

L'époux malgré lui fut condamné à une légère amende et sa femme ignore toujours les raisons qui ont fait agir son mari.

## AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMÈDES WOODS 10, Archer Str. (188 T. N), Londres W1



Marion Nardo, la fille d'un petit fermier de Dormont, en butte aux assiduités du sexagénaire Cavin, l'avait repoussé et avait averti son père combien il l'obsédait.

Il avait été tiré presque à bout portant et la mort avait dû être foudroyante.

— Le plus curieux de l'affaire, déclara Murray à son chef, c'est que, sur le mur, à côté de la porte au seuil de laquelle l'homme était tombé, un écriteau était fixé, avertissant que la propriété était privée et que toute personne qui y pénétrerait sans permission serait poursuivie suivant la loi.

— Triste coïncidence ! constata l'inspecteur principal. Et qu'avez-vous fait, Benson et vous ?

— On a frappé à la porte de la maison, mais sans obtenir la moindre réponse. Les volets fermés ne se sont pas ouverts et la porte est demeurée close sous nos coups réitérés.

« Seul un chien, à l'attache derrière la maison, aboyait furieusement et hurlait par moments à la mort.

« Au bout d'un temps tout se réveilla aux alentours. On nous avait aperçus. On accourut nous rejoindre. L'émotion d'abord, la stupeur ensuite étaient à leur comble.

« Puis on se prit à jaser, comme de juste.

# Une Fille bien gardée

L'inspecteur principal, auprès de qui se tenait le détective Riddle, écoutait attentivement le rapport de l'agent Murray.

Tous deux, son collègue Benson et lui, faisaient aux premières heures du matin, leur ronde habituelle dans la banlieue nord de Pittsburgh, quand ils entendirent à distance le bruit d'une détonation.

Un coup de feu venait d'éclater, mais de quel côté bien au juste, ils n'en savaient rien encore. Leur hésitation, pourtant, ne devait pas être de longue durée.

Un camion qui se dirigeait vers la ville, transportant quelques ouvriers d'usine, vint à les croiser, que les agents arrêtaient au passage.

Les occupants n'avaient-ils point, comme eux entendu la détonation ?

La réponse fut nette. Malgré le roulement du camion, on avait bien perçu un bruit sec et insolite, qui ressemblait fort à l'éclatement d'un pneu de gros calibre. On n'avait pas stoppé pour cela néanmoins, d'autant que le temps pressait si l'on voulait arriver à l'heure à Pittsburgh.

Mais, au dire de ces hommes, cela venait sans aucun doute de la direction de Dormont.

Les policiers laissèrent le camion poursuivre son chemin et, pressant le pas, s'étaient dirigés vers le lieu indiqué.

Dormont est une petite agglomération de cottages, qu'occupent principalement des gens de la classe moyenne. Plusieurs fermes, en outre, se trouvent disséminées aux environs, que font fructifier de petits propriétaires.

La culture n'y est point importante et plutôt maraîchère, car les produits servent à alimenter les habitants des alentours.

Murray et Benson étaient arrivés à proximité de l'une de ces fermes, la première qu'ils eussent rencontrée sur leur route et qui, de ce fait, était assez isolée.

Malgré que l'heure fût encore très matinale, peut-être les occupants étaient-ils déjà levés et pouvaient-ils fournir quelques renseignements utiles.

A tout hasard, les policiers s'étaient approchés de la maison d'habitation, mais, tout aussitôt, devant la porte close, ils avaient aperçu à terre le corps d'un homme baignant dans une large flaque de sang.

Le malheureux gisait la face contre terre et, en le retournant, les policiers ne purent que constater sa mort.

Une balle l'avait frappé en pleine poitrine et, de sa blessure, le sang continuait encore à couler en un mince filet, dont ses vêtements étaient saturés.

C'était bien là le coup de feu dont Murray et Benson avaient entendu la détonation dans la campagne.

**NOTICE!**  
Private Property  
Any Person Found  
**TRESPASSING**  
On These Grounds Will Be  
Prosecuted to the Full Extent of the Law.

L'agent de police Benson indique sur le mur le trou par où est passée la balle qui a mystérieusement tué l'ancien contremaître Cavin.

On se perdait en conjectures sur cette mort mystérieuse d'un voisin, car tout de suite le cadavre était identifié : c'était William Cavin, un habitant de Dormont.

« Un homme d'une soixantaine d'années, qui a longtemps été contremaître dans une usine métallurgique de Pittsburgh.

« Comment il se trouvait là ? Pourquoi il y était venu ainsi avant l'aube ?

« On se le demandait en vain. L'énigme demeurait tout entière.

« — Sûrement pas pour rendre visite à Nardo ! hasarda quelqu'un à ce moment.

« — Non, mais peut-être bien à sa fille ! » risqua un autre.

L'inspecteur principal interrompit Murray, — Qui est ce Nardo ? demanda-t-il aussitôt.

— Le propriétaire de la maison devant laquelle Cavin est tombé mort. D'après ce que nous avons pu apprendre, Benson et moi, ce Nardo était très monté contre l'ancien contremaître, qui tournait autour des cotillons de sa fille Marion...

« Un gaillard encore très vert pour son âge, paraît-il, que William Cavin, aimant lutiner les jeunes...

— Et vous dites, Murray, s'enquit encore le chef, qu'il n'y avait personne dans la maison, quand vous avez découvert le cadavre ?

— Tout était hermétiquement fermé. D'ailleurs on nous a assuré l'avoir vu partir hier avec sa fille pour Coraopolis, où il avait affaire.

— Par conséquent, ce n'est pas lui qui a pu faire le coup...

— Apparemment, chef...

Ce dernier s'était tourné vers le détective Riddle, qui, jusque-là, avait attentivement écouté Murray faire son rapport, et pas un instant ne l'avait interrompu :

— Voilà qui est bien étrange. Qu'en pensez-vous, Riddle ?

Le détective attendit un instant avant de répondre, puis s'exclama :

— Bizarre certainement... Mais dites-moi, Murray, savez-vous si ce Nardo n'est pas Italien, par hasard ? Son nom paraîtrait l'indiquer.

— Oui, répliqua l'agent, ou, tout au moins il est d'origine italienne.

— C'est un détail qui a son importance, reprit le détective en échangeant un regard avec le chef. J'ai eu l'occasion d'étudier

les Italiens de près dans plusieurs affaires.

« Ils sont vindicatifs à l'extrême et tout leur est bon pour assouvir leurs rancunes, quand ils en veulent à quelqu'un.

« Je ne serais pas autrement surpris que votre Nardo ait exercé quelque diabolique vengeance sur le vieux galantin.

— Voulez-vous prendre cette affaire en main, Riddle ? proposa l'inspecteur principal, vous me semblez tout indiqué, puisque vous soupçonnez l'Italien...

— Oh ! je ne soupçonne rien encore. C'est une idée qui m'est venue, en me souvenant de précédents, mais j'avoue que j'aimerais assez à tirer cette affaire au clair...

— Eh bien, voilà qui est entendu. Partez tout de suite pour Dormont et livrez-vous à une minutieuse enquête. A vous de la mener à bien.

Pas un instant Riddle n'avait hésité. Il avait souvent fait ses preuves comme détective habile, et le mystère qui entourait la mort de William Cavin l'attirait comme une étrange énigme.

A Dormont, où il arrivait peu de temps après, son premier soin fut d'examiner le cadavre qui, placé sur une civière, avait été déposé dans la demeure d'un voisin de Nardo, où il était resté sous la garde de Benson.

Celui-ci, tout en l'accompagnant à la ferme, ne put que lui renouveler le récit que son collègue avait fait à l'inspecteur principal. Il n'apportait qu'un détail nouveau qui avait d'ailleurs son importance.

Benson avait recueilli certains propos suivant lesquels William Cavin, depuis quelque temps déjà, poursuivait la fille de Nardo, Marion, de ses assiduités.

Cette dernière, âgée d'un peu plus de vingt-cinq ans, divorcée de son mari et retirée chez son père, avait répondu par un dédain marqué aux prévenances du sexagénaire qui, ne voulant pas se tenir pour battu, avait continué à l'obséder sans relâche.

John Nardo, averti par sa fille de la conduite de l'ancien contremaître, avait fait à celui-ci les plus vives remontrances, allant même jusqu'à lui faire des menaces qui ne laissaient aucun doute sur son animosité à son égard.

Cavin n'en tint aucun compte.

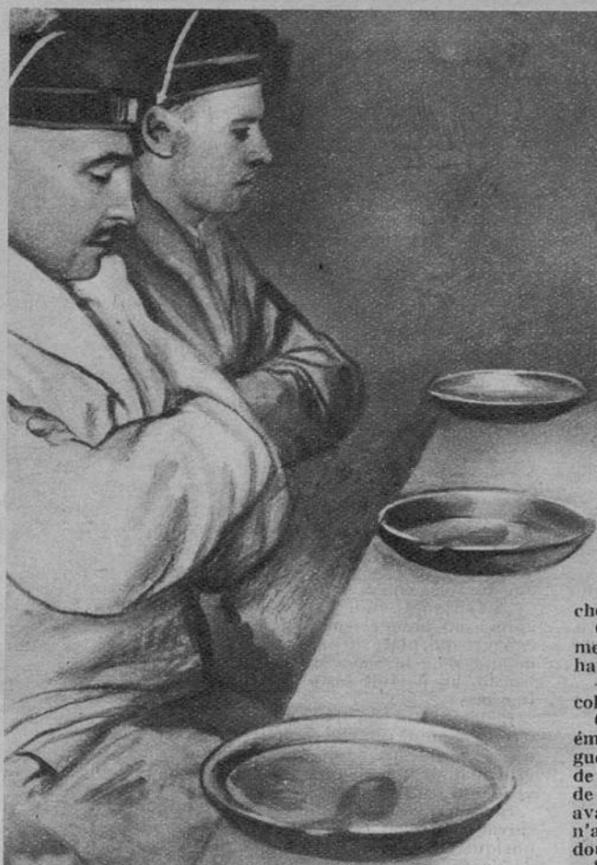
Malgré son âge, c'était un homme solide et qui jadis avait pris part à plus d'un match de boxe.

TOM TURNER.

(Suite page 11.)

Le détective Riddle découvre le dispositif compliqué qui automatiquement a causé la mort du sexagénaire venu rôder autour de la ferme de Nardo.





Plusieurs marins engagèrent l'équipage à faire la grève de la faim.

IV (1)

L'enfer du mitard.

La voix, jusqu'ici gouailleuse, s'est étranglée soudain, comme étouffée par une intense émotion. Cette voix disait : — Le mitard ? Vous voulez savoir ce que nous appelons le mitard, à la Maritoché ? Vous voulez donc connaître les tourments de l'enfer... Si vous étiez comme nous qui y sommes passés, vous mettriez à jamais de côté ce mot qui nous rappelle des heures horribles...

La clientèle de l'Égal-Bar ne tourna pas la tête pour si peu vers le « mataf » qui parlait ainsi... Les cols bleus qui se trouvaient dans ce petit débit du quartier réservé continuèrent de rire avec des filles. Quatre barbeaux qui faisaient une belote, absorbés par le jeu, n'entendirent peut-être même

(1) Voir Police-Magazine n° 241.

pas les paroles de Charlot, mon compagnon à pompon rouge.

C'est à peine si l'élégant patron de l'établissement s'arrêta d'astiquer sa chemise en or sur la manche de sa

Charlot se tut. Il se regarda machinalement dans la glace du bar et fit part tout haut du résultat de ses constatations :

— Mince alors, qu'est-ce que j'ai « décollé » dans le « ballon »... !

Creusés profondément dans un visage émacié, ses yeux gris couleur de navire de guerre avaient pris une telle expression de haine que je présageai un vomissement de souvenirs pleins de rancœur. Cet homme avait souffert. C'était visible. Le temps n'avait pas encore mis son baume sur les douleurs récentes.

Sa physionomie pourtant jeune, vingt-trois ans exactement, était durcie de je ne sais quelle empreinte de malheur et d'aventure.

Charlot est né au Havre. Il y a commis quelques bêtises de jeunesse à l'époque où il naviguait dans la marine de commerce... Des vols, de petites escroqueries...

Alors il en a pris pour cinq ans dans les équipages de la Flotte. Il est parti avec tout plein de bonnes intentions : il comptait s'amender et faire sa carrière sur les vaisseaux de guerre...

Ses trois premières années de service s'annoncèrent bien. Quelques peines bénignes de consigne et de prison de bord (la mise aux fers de jadis est abolie).

Il allait être nommé quartier-maître quand éclata à bord du P... croiseur mouilleur de mines de l'escadre, une grève de la faim.

Depuis des semaines, les hommes se plaignaient de la cuisine du bord. Comme cette nourriture abjecte continuait de leur être servie, plusieurs marins engagèrent l'équipage à faire une grève générale de la faim.

Cette manifestation se termina par une double exécution : celle de Charlot et d'un autre « gabarit ». Ils s'étaient dénoncés comme étant les instigateurs du mouvement de mutinerie afin de ne pas laisser punir l'équipage entier.

Ils payèrent pour tous. Les deux fortes têtes furent privées immédiatement de leur pompon rouge, de la jugulaire de leur béret et de leur col bleu.

C'est la tenue des punis qui « montent à la maritime ».

Ce qui précède, Charlot l'avait débité d'un trait avec l'insouciance de ses vingt ans.

Par contre, ce qui va suivre a été raconté par à-coups, avec une émotion apparente qui donnait à ses souvenirs un accent de sincérité flagrante.

— Ce n'est pas étonnant, dit-il, qu'« ils » vous aient refusé l'autorisation de visiter la Totoche ; il s'y passe trop de choses inhumaines au « mitard ».

Dans la cave des bâtiments de la maritime, il existe une série de cachots infects de peu de mètres carrés.

Mobilier : la planche épaisse qui sert de lit et la tinette.

Obscurité presque complète.

Les bruits du dehors n'arrivent qu'assourdis. Seuls, les trottements rapides des innombrables rats prennent une amplitude exagérée. Les rats passent sur le corps et même sur le visage des détenus sans aucune gêne ; ils ont tellement l'habitude des hommes emmurés.

Tel est à peu près le « mitard » d'où Charlot ressuscitait. Quand il disait que c'était un enfer !...

— Quelle faute grave faut-il avoir commise à la maritime pour mériter le « mitard » ?

— Pas grand-chose de terrible ! déclara Charlot. Moi, je suis arrivé à la Totoche signalé au crayon rouge comme une forte tête... Pourtant la grève de la faim à bord du P... a été ma première rébellion ! Bref, à la maritime, on me colle toutes les corvées embêtantes... Un jour, je rouspète : « Y a marre ! », que je dis. Ça a suffi pour que le soir même je couche dans l'affreux trou noir du mitard... Quatre jours dans ce caveau infâme ! Quatre jours à peu près sans nourriture... Le matin, les restants de l'ordinaire des prisonniers, c'est-à-dire les arlequins dont personne ne veut... Le soir, le pain sec et la gamelle d'eau... Enfin, le cinquième jour, épuisé, abruti par la solitude épouvantable, j'eus droit au régime alimentaire des détenus qui n'est pas bon, mais toutefois incomparable à côté de la pitance du mitard.

— Que fait-on toute la journée au mitard ?

— Rien. Nous restons dans la tombe à marcher de long en large comme un « cinglé ». L'humidité plaque notre treillis de toile contre la peau et nous fait claquer des dents... Des rats partent dans nos jambes... Nous les pourchassons à coups de pieds. Nous restons debout toute la journée pour nous fatiguer afin de dormir le soir. La faim, la soif et l'envie de fumer nous tenaient férocement... Ici pas de combines pour se procurer du tabac et puis le cachot est si humide qu'il serait impossible d'y allumer une cigarette avec le « ton » de nos briquets de fortune... Chiquer, ça serait mieux qu'en, mais nous n'avons même pas ça. Nous chantons des « goulantes » de prisons maritimes, dans le genre de celle-ci sur la prison de Clairvaux :

*Dans une sombre prison  
Aux grands murs noirs  
De pauvres prisonniers lentement mourront.  
Ils ont la tête basse sous l'habit d'infamie,  
Un numéro sur l'bras  
Comme de vrais forçats...  
Ils sont ici pour cinq ans  
Parce qu'ils ont frappé un gaffe...*

« Par moments, nous avons des visions ; nous croyons devenir fous... Nous voyons des anges passer en l'air et des chouettes gonzeuses qui nous tendent les bras... Nous avançons pour les embrasser ; nous nous heurtons au mur glacial !

Il faut être dans un garde-à-vous impeccable quand les « gaffes » passent l'inspection des cellules.

# fortes à pompon rouge

Des mirages... A midi et à six heures, nous entendons la sirène de l'Arsenal qui marque la cessation du travail pour les ouvriers. Par moments, des accès de rage nous prennent ; nous flanquons de grands coups de pieds dans la

porte du cachot ; nous criions à tue-tête... Les « gaffes » accourent ; ils sont furieux d'avoir été dérangés pour si peu... Alors ils nous « filent » une ralonge de peine ou nous envoient « à la chapelle »...

— Pour servir d'enfant de chœur à un prêtre dont les paroles de paix calmeront les cerveaux surexcités, j'imagine ?

— Vous n'y êtes pas. On ne dit pas la messe à la chapelle ; elle est désaffectée. Elle sert à autre chose. C'est une espèce de salle assez longue creusée dans les sous-sols. On pourrait nous égorger là dedans que personne ne l'entendrait !... On ne nous égorge pas ; on nous « bastonne » « de première » après nous avoir fait mettre dans le costume d'Adam... Les « gnions » pleuvent ; nous encaissons sans pouvoir nous rebiffer... Il n'y en a qu'un qui se soit permis de tenir tête aux « gaffes ». C'était un « gabarit », un « dur », nommé Jésus à cause de sa barbe blonde... Celui-là, il ne s'est pas dégonflé... Sitôt dans la chapelle, il a bondi sur l'autel, a empoigné un lourd chandelier de bronze et s'est mis à rugir :

— Qui c'est qu'en veut de la bonne soupe ? Le premier qui approche, je l'assomme ! Tirez-moi dedans si vous êtes des hommes !

Personne n'a tiré. On le craignait trop. Alors il a engagé des pourparlers... On lui a redonné ses « fringues » et on l'a reconduit dans sa cellule sans « bastonnade »... A présent, il est libéré et il est reparti dans le Nord, son pays... Voulez-vous une autre histoire ?...

— Vas-y !

— Un type qui avait été passé à tabac à la chapelle et qui avait été « ratatiné » « à double zéro » se fait porter malade... Le toubib reconnaît pour une fois la gravité de ses blessures. Alors le capitaine de gendarmerie maritime qui l'accompagne demande aux « gaffes » les causes de ses blessures :

— Comment ce malheureux a-t-il été ainsi « amoché »... ?

— Mon capitaine, ils se sont battus entre eux pendant la promenade !

— Très bien ! Quand cet homme sera guéri, vous le reconduirez au « mitard » pour lui apprendre à se battre avec ses camarades...

Le mal vient de ce que les officiers prennent les racontars des surveillants pour des paroles d'évangile ? Cela se passe ainsi dans tous les pénitenciers militaires...

Les gars du « mitard » ne sortent de leur tombeau qu'un quart d'heure par jour pour la toilette obligatoire dans le bassin de la cour et pour le vidage des tinettes. Quinze minutes d'air par vingt-quatre heures !...

Après avoir choqué son verre de cap contre le mien et s'être recueilli quelques instants, mon compagnon repart :

— Une histoire plus ancienne et désolante... Une ronde d'un second-maître dans les cellules du « mitard »... Il ouvre un cachot. Le détenu doit se trouver dans le fond de la pièce, en dessous du soupirail, au garde-à-vous et le bonnet à la main... Or, à ce moment précis, le « taulard » satisfait un besoin naturel dans l'angle réservé à la tinette... La porte, en s'ouvrant, l'a dérobé aux regards du « gaffe »... Ne voyant pas le type dans la position réglementaire, le « pied » s' imagine que le prisonnier se prépare à lui sauter dessus.



# Les têtes de pompon rouge

Il prend son « feu » et tire... Un corps s'abat... La « sévérité » a été rude ! Il n'y a pourtant rien à reprocher. C'est un cas de légitime dé-

fense prévu par les règlements des prisons maritimes... Lorsqu'un type n'est pas dans un garde-à-vous impeccable au moment de l'inspection des « gaffes », ceux-ci lui font rectifier la position à grands coups de clefs dans les jambes...

Après un tel régime, je pense que les fortes têtes doivent être dressées à la sortie de la maritime...

Dressées !... Vous voulez vous « marquer »... On est aigri, dégouté... Les marins se rendent bien compte qu'une discipline stricte est nécessaire, mais ils n'ignorent pas aussi que les stages à la Totoche entretiennent dans le cœur de ceux qui y sont passés une haine tenace qui éclate, un jour de folie, en révolte soudaine, en « coup de sang », en gestes parfois criminels... On se venge, on déserte, on suit sa destinée... C'est la vie !

V

## Les mauvais garçons de la marine.

Quittons les tristes bâtiments de la place Saint-Roch pour la rue Lafayette qui est la frontière du « quartier réservé » de Toulon. Ce quartier aux rues chaudes que l'on appelait jadis le « Chapeau Rouge » a subi depuis ces dernières années d'importantes modifications. Les édiles toulonnais ont le goût de l'urbanisme...

Naturellement, pour des hommes à qui les dancings convenables de la ville sont consignés, le quartier réservé offre, en plus de ses nombreuses maisons à gros numéros et enseignes flamboyantes, deux ou trois petits bals musette dont l'accordéon canaille attire une grosse clientèle de cols bleus...

Bien entendu les « matafs » qui fréquentent ces établissements populaires ne sont pas des modèles de vertu ni des anges de pureté en comparaison des braves matelots qui passent leurs heures de loisir au Foyer du Marin où, pour pas cher, ils peuvent jouer au billard, aux dominos ou à la belote... Mais allez donc parler d'un patronage à un cerveau brûlé ou à un gars qui se sent inélectablement attiré par les lumières multicolores des boîtes de plaisirs...

Il y a l'embaras du choix... Les Petits-Garreux, La Maison-Blanche, Margot, La Parisienne, Aux Trois-Étoiles, Montmartre, Le Sphinx, Au-Panier-Fleuri, Le Pigall's, Le Chat-Noir, La Matelote, Le Perroquet, Aux-Cols-Bleus, Les Camélias, Cythéria...

Toutes les portes de la rue du Rempart et de la rue Gavageau sont des demeures hospitalières où l'étranger de la mer est toujours bien accueilli...

Dans ces prisons d'un autre genre que le « mitard » où les pensionnaires mènent la morne existence des femmes à tout le monde, le matelot avec son pimpant costume, avec sa jeunesse insouciant, avec cet aspect de lointain qui se reflète dans ses yeux, apporte dans ces lieux hermétiques un peu du grand air du large... Et les filles ne restent pas insensibles à ce quelque chose qui différencie le marin du « pékin ». Beaucoup de ces créatures sont du pays...

Filles-mères nées dans le ruisseau des ruelles dégingolant vers le Port : campagnardes placées comme bonnes, engrossées et abandonnées ; Marseillaises, Corsoises ou Italiennes, « petites alliées » guignardes tombées des bras d'enseignes de vaisseau dans les étreintes incessantes des hommes d'équipage...

Le Chapeau-Rouge est un gigantesque aimant qui attire dans ses murs étincelants tous les êtres en perdition...

Allons dire bonjour à Maria...

Je suis mon guide à pompon rouge. C'est Frédo, un Parisien. « Un drôle d'affranchi », dit de lui Charlot le Havrais non sans une pointe d'admiration...

Une lourde odeur de sueur humaine flotte dans les rues consacrées à l'amour vénal. Odeur à laquelle se mêlent des remugles de tabac et de parfums de bazar... D'étroites ruelles aux allures de coupe-gorge...

Glissons sous les habituels pavois de linges étendus aux fenêtres des maisons hautes. Dégustons à plein nez les lourdes exhalaisons de tomates et de légumes pourris... Piétinons dans les flaques grasses qui empestent les issues de poissons...

La lumière des petits bars interlopes et des maisons de tolérance inonde par endroit des carrés de pavés.

De l'intérieur de ces établissements, s'échappent des bribes de java ou de tango... Sur le pas de ces maisons à grosses enseignes, de vieilles femmes aux aguets surveillent la curiosité du touriste ou le vague à l'âme du matelot.

Viens t'amuser, petit ; y a déjà à l'intérieur des gars de ton bâtiment...

Plus loin.

Venez voir le « cinéma »... Enfin, à l'extrémité d'une rue pleine de chats, un peu après un restaurant oriental d'où vient une musique aigre de tam-tam et de flûte, Frédo me tape sur le bras :

C'est ici...

La « maison » est dédiée à la marine. Nous entrons. Dans l'estaminet, un piano mécanique fait rage. Une dizaine de femmes consomment et bavardent avec des matelots.

Une s'est levée précipitamment. Elle se hâte en se dandinant. C'est une jolie fille au type andalou, vêtue d'une chemise verte et de chaussettes blanches.

Oh ! mon loup...

Elle a donné un long baiser sur les lèvres de mon compagnon. Lui en « vrai de vrai » n'a pas bronché, n'a pas tiqué. Il s'est laissé faire.

Ça va ? fait-il laconiquement en balayant la salle d'un regard circulaire.

Oui, mon petit loup, je t'attendais, tu vois...

Nous nous asseyons. Il me présente : — Un ami de Paris... Tu peux « jacter » devant lui... Il est au courant...

Je n'étais au courant de rien. Mais je devinais aisément les liens qui nouaient Maria à Frédo. Comme on dit dans le « milieu », ils étaient en « cheville »...

Il est à remarquer qu'à Toulon les femmes de la rue ou des bars louches n'ont pas d'amants de cœur parmi les marins, alors que le contraire n'est pas rare dans les maisons de société. La raison en est sans doute que, la discipline étant très dure à bord des navires de guerre et les permissions assez rares, le « mataf » ne pourrait être un souteneur sur lequel on pourrait compter dans les moments orageux. Ce sont des hommes qui sont dans la rade un jour, partis le lendemain sans compter les appareillages soudains, les longues croisières, la consigne à bord ou les stages à la Totoche. Avec un métier de nomade pareil, il semble assez difficile de s'adjoindre de tels « à-côtés ». Pour faire le mac sur le dos d'une fille du « dehors », il faut avoir une vie sédentaire...

Tandis que, dans les « taules » du quartier réservé, les pensionnaires vivent une vie bien clame, sans heurt, et peuvent aisément, du moins matériellement, se passer

de la protection constante d'un seigneur et maître.

Donc, bon nombre de « ces dames » sont « maquées » avec des cols bleus. Comme de juste, elles ne choisissent pas leur « homme » parmi les petits gars sages et disciplinés qui, à minuit, fuient précipitamment les plaisirs de ces établissements de peur de manquer la dernière chaloupe... Elles préfèrent les « gabarits » au regard dur, aux lèvres minces et aux torsos bariolés de tatouages. Ce sont des gars qui ont eu des « histoires » dans le civil, qui connaissent la loi et les coutumes du « milieu »... Avec eux, elles savent qu'elles ont affaire à des hommes, à des vrais, que la perspective des « coups durs » et de la maritime n'effrayent point...

En sortant, je demandais à Frédo :

Ça coûte cher au marin de se faire pincer en train de faire le « barbeau » ?

C'est assez rare d'être « pégré »... répondit-il. Mais ça arrive. Neuf fois sur dix, l'on est « donné » par un civil à la police des mœurs... Alors, on est cassé, viré de la Flotte et on perd le bénéfice des primes et du pécule...

Les coups durs ?

Le « quartier » est plusieurs fois parsemé de théâtre de rixes plus ou moins sangantes. Ce ne sont pas les ordinaires « règlements de compte » qui s'échangent entre « barbeaux ». Un élément particulier est à remarquer. A Paris, à Marseille, les explications, se déroulent entre gars du « milieu », entre civils. Au contraire, à Toulon, bien souvent les batailles opposent des marins éméchés qui en « croquent » dans telle ou telle maison à des nerfs de la ville.

Les bagarres, comme toujours, naissent à propos de femmes. Entre les « maritimes » et les « pékins », existe une éternelle rivalité. D'ailleurs beaucoup de cols bleus qui arrivent au 5<sup>e</sup> dépôt en engagés volontaires (?) ne sont pas des petits saints... Aussi, sitôt débarqués par la baleinière du bord sur le quai Cronstadt, les marins « allranchis » filent-ils vers les bouges du quartier réservé... Tous ont une femme « en maison » ou un béguin au bal musette.

Les « musettes » sont très fréquentées pour plusieurs raisons. D'abord ça ne coûte pas cher de boire un verre au son de l'accordéon et de danser une java avec une « môme ». Ensuite un gars « marle » a des chances de trouver à se « placer ».

Frédo me fait entrer dans un dancing appelé la « Grande-Bleue ». Il semble y être en pays de connaissance. Poignées de main à droite, à gauche, au patron, à des civils qui parlent du match de rugby qui s'est joué l'après-midi au stade Mayol : baisers et vagues caresses aux filles de salle et aux filles tout court...

La salle peinte de couleurs violentes est décorée de guirlandes de papier et des pavillons de toutes les nations. L'orchestre, juché sur un petit balcon, joue un air à une cadence extrêmement rapide. C'est la valse marseillaise que l'on danse à petits pas sur toute la côte. Les couples tourbillonnent impassibles comme il se doit au « musette ».

Là encore, la clientèle est presque exclusivement maritime. Elle se dispute les faveurs d'une quinzaine de filles, en général très jeunes et extrêmement maquillées, qui, entre chaque danse, vont de l'un à l'autre pour mendier un baiser ou se faire payer un verre...

Tu me payes un « cap corse » ?

Tu m'emmènes, Pierrot ?

Un marin nègre discute àprement avec deux collègues dont les cheveux ras, à peine repoussés, trahissent le petit séjour à la Totoche. Frédo m'explique à voix basse :

Ils sont en « pétard » à cause d'une nommée Rosette que le frère d'un des marins blancs a expédiée à Paris...

Y a-t-il souvent des bagarres dans ces bals musette ?

Ici, chez Bianchetti, je sais qu'il y en a eu de terribles... Mais personnellement



La clientèle de ce bal musette est presque exclusivement maritime.

je n'y ai pas assisté... Par contre, chez la mère Casse-Boule, un peu plus bas, j'en ai eu une sanglante...

Elle se produisit à la suite d'un « entôlage ». Une femme avait entraîné un matelot ivre vers sa chambre sordide qui servait de temple à l'amour vénal. Une heure plus tard, le couple est de retour au bal ; le marin retrouve ses copains atablés devant des « pastis » et, sur la demande de ceux-ci, commande une tournée... On paye en servant dans ces sortes de « boîtes »... Le gars met la main à la poche... Stupéfaction : plus de porte-monnaie ! Du coup, il est dégrisé... Il se fâche, il se lève...

La fille de pute ! hurle-t-il, elle m'a « enflé » de cent cinquante francs.

La fille danse, il la saisit par les épaules :

Mon argent, voleuse !

La créature se défend comme un diable :

Ce n'est pas moi.

Ah ! Ce n'est pas toi...

Et le marin, hors de lui, se met en demeure de la corriger d'importance... Un nervi qui a tout vu dans une glace saute sur le marin...

C'est la bataille. Les barbeaux prêtent main forte à leur « collègue » ; les « matafs » se dressent contre les civils... Les bouteilles volent et se brisent en mille morceaux contre les murs. Des filles se sauvent en criant, d'autres se barricadent derrière les tables renversées...

Une patrouille de tirailleurs sénégalais alertée par on ne sait qui accourt et met tout le monde à la raison en emmenant les « matafs » au poste de police...

Frédo m'a déjà entraîné vers d'autres bars

(Suite page 11.)

JEAN BAZAL.

7



# de l'hypnotisme

## Trois opinions.

Nous étions cinq ou six, ce jour-là, à faire cercle autour du docteur Maurice de Fleury, le membre de l'Académie de médecine qui est mort récemment. Une jeune fille qui avait assisté, la veille, à des expériences de magnétisme demanda à brûle-pourpoint :

— Docteur, que faut-il penser des « dormeurs » ?

Le savant commença sa réplique sur un ton badin :

D'abord, qu'il y a parmi eux beaucoup de charlatans, ce dont il convient de se féliciter, car les charlatans ne sont jamais bien dangereux...

Il marqua un temps d'arrêt et poursuivit avec sérieux :

— Ensuite... que tous ne sont pas des charlatans, ce qui devient singulièrement redoutable...

Il conclut enfin, grave, pénétré :

— Si vous voulez un bon conseil, mademoiselle, le voici : ne vous laissez jamais endormir. Vous entendez bien ? Jamais...

Or, voici quelques jours, nous citons ces propos à l'un des hauts fonctionnaires de la Préfecture de police. Il nous écouta sans sourire, rêva quelques instants et fit ce commentaire :

Evidemment, toutes les formes de crimes sont possibles. Et nous parlons ici d'une catégorie tout à fait particulière, d'une catégorie telle que, par définition, elle doit échapper à l'enquête judiciaire. Que pouvons-nous faire en l'absence de toutes traces matérielles, de tous éléments concrets ? Pour assurer la police de l'occulte, il faudrait que nous soyons des magiciens ou des sorciers...

Parbleu !

Nul ne peut contester, en matière de criminologie, l'autorité du docteur Edmond Locard, chef du laboratoire technique de Lyon...

Eh bien ! ce savant qui fait honneur à la pensée française et dont les travaux rayonnent sur toutes les facultés du monde, a écrit, quelque part, les deux petites phrases que voici :

« Peut-on faire commettre un crime à un individu préalablement hypnotisé ? »

« Problème redoutable, dont la solution est discutée encore et qui, peut-être, rendra singulièrement difficile la tâche des criminalistes dans l'avenir... »

**Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable.**

Les cas de viols perpétrés sur des femmes ou des jeunes filles en état de léthargie hypnotique sont nombreux. Le docteur Gilles de la Tourette, en un seul ouvrage de médecine légale, en cite une bonne cinquantaine. Voici, nous ne disons pas le plus significatif, mais le plus ahurissant. Il se présente en un tel fourmillement d'impossibilités et de non-sens que les plus hardis feuilletonistes hésiteraient à l'utiliser. On a bien raison de le dire : la réalité dépasse toujours l'imagination. Ici, nous allons laisser Rocambole bien loin derrière nous.

Une jeune fille d'une vingtaine d'années se trouve en proie, un beau jour, à une série de malaises surprenants chez une jeune fille. Consultée, la faculté fournit un diagnostic qui tient en un seul mot : grossesse...

Aventure banale. Un accident est si vite arrivé... On voit ces choses-là dans les meilleures familles...

Oui. Mais la jeune fille n'a rien fait pour mériter ce qui lui arrive. Elle en est certaine. Et ses parents en sont également certains... Depuis de nombreux mois, ladite jeune fille ne s'est jamais trouvée seule en présence d'un homme quelconque. Ni le jour, ni la nuit, il ne lui était matériellement possible d'échapper à la surveillance ou au contrôle familial... Ah, ça ! se trouve-t-on en présence d'un miracle ? Dans le quartier, et même un peu au-delà, les langues vont leur train. Comme

la famille comporte un père et un frère, on va jusqu'à parler d'inceste. Le parquet intervient. Le scandale grandit. Et, un beau jour, une nouvelle « fable » prend son essor. — C'est le dentiste, dit-on. Il l'a endormie...

— Allons donc ! Jamais elle n'y allait seule, chez le dentiste. Sa mère l'accompagnait toujours et elle restait dans la même pièce...

— Paraît qu'il endormait aussi la mère. — Laissez-moi rire...

La ville se partage en deux clans. Les uns tiennent pour la version du sommeil, les autres tiennent pour la version du consentement. Ces derniers utilisent d'ailleurs des arguments qui ne manquent pas de poids :

— Que le dentiste ait pu anesthésier la jeune fille à un degré suffisant pour la violer sans qu'elle s'en aperçoive, c'est déjà difficile à admettre. Car, enfin, une anesthésie poussée à ce degré ne va pas sans de multiples inconvénients. Le retour à l'état normal ne se fait pas en cinq minutes. Il y a, au réveil, une longue période de malaises. Admettons encore que la « victime » ait pu les mettre, ces malaises, sur le compte d'une insensibilisation locale. Mais la mère !...

Evidemment, il y avait la mère... Les esprits forts triomphaient :

— Elle était complice. Et, maintenant, que ça a mal tourné, elle fait la bête...

Bête ou non, elle se défendait comme une diablesse :

— Tout ce que je sais, c'est que je n'ai jamais rien vu de répréhensible...

Effarant imbroglio. Les bavards pouvaient épiloguer sans fin. Et l'on voit ce que peut être l'instruction... Mais ne nous égarons pas dans des considérations après tout accessoires et donnons tout de suite la clef du mystère. Le dentiste, fort savant, homme et fort expert en l'art de provoquer le sommeil artificiel, était bel et bien l'auteur du viol et le père de l'enfant. Quelle preuve en avons-nous ? La meilleure : l'aveu même du coupable, que les jurés de Rouen, car la chose se passait à Rouen, evoquèrent au bain pour une dizaine d'années.

La loi exige à présent que le dentiste ait un assistant, il faut le dire.

**Ceux qui attirent à eux les femmes et les jeunes filles...**

Le cas que nous venons de voir est un peu spécial non seulement par la nature des circonstances, mais aussi et surtout par la qualité, si l'on peut dire, des « sujets ». La mère et la fille, par l'examen qu'en fit le grand Brouardel, alors professeur de médecine légale à la Faculté de Paris, se révélèrent particulièrement sensibles aux manœuvres hypnotiques. Il suffisait, par exemple, pour plonger la jeune fille en léthargie, de lui clore les paupières et de lui presser légèrement le globe des yeux. La fixation d'un point brillant placé à hauteur du front et l'obligeant à lever légèrement le regard donnait en quelques secondes le même résultat. La malheureuse se trouvait alors en un état d'insensibilité tel que Brouardel put lui enfoncer des épingles dans les parties les plus sensibles du corps, sans obtenir les moindres réactions... Au réveil, naturellement, nul souvenir des événements ayant eu lieu durant la période de sommeil. Ceci est la grande caractéristique, on le sait, des phénomènes de fascination, de léthargie, de somnambulisme et d'hypnotisme en général.

De ce que nous venons de lire, il ne faudrait surtout pas conclure que toutes les femmes et toutes les jeunes filles soient à la merci de tentatives analogues à celles du dentiste de Rouen. Mais il suffit que certaines le soient... Fernand Divoire, qui ne passe pas pour un esprit chimérique, pose cette question :

« N'avez-vous jamais entendu parler, pour commencer par le bas de la science, de ces magnétiseurs qui attirent à eux femmes et jeunes filles et en jouissent ? »

Et il répond :

« La conséquence effrayante de la vulgarisation du magnétisme est que ce genre de crime est, par les moyens de cette pratique, facile... »

Et il ajoute :

« N'avez-vous jamais entendu parler

de volontés annihilées par des « sorciers » dont la force poursuit des victimes jusque dans les asiles d'aliénés, jusqu'à les forcer au suicide ? Ces sorciers, même en France, existent... »

Robert de Fleury avait donc bien raison, avec son conseil : « Ne vous laissez jamais endormir, jamais ». Car les sujets qui se prêtent aux expériences des magnétiseurs se sensibilisent très rapidement. Tel qui résistera un peu la première fois, résistera beaucoup moins la deuxième et plus du tout la troisième. Après, il lui arrivera même de succomber à son insu.

Un journaliste qui s'est beaucoup occupé de ces questions confesse quelque part qu'il s'adonna aux pratiques du « demi-hypnotisme ». Voici dit-il, en quoi la chose consiste : « commencer à endormir quelqu'un et ne pas poursuivre l'expérience jusqu'au sommeil. Inutile donc de réveiller. Il en résulte une certaine influence assez durable... »

L'expérience fut tentée, poursuit notre confrère, notamment sur une jeune Anglaise choisie pour la dédaigneuse antipathie qu'elle témoignait à l'opérateur. Le lendemain matin, elle accourait en taxi chez l'homme qui ne lui était plus antipathique du tout et se faisait d'ailleurs répondre, par la bonne que l'intéressé était sorti. Mais il aurait fort bien pu n'être pas sorti...

Divoire, s'adressant aux femmes, ne craint pas de leur dire : « L'homme qui sait et qui ose se servir de cette arme est redoutable. Il obtiendrait de vous, sans que vous songiez à résister, des choses que vous auriez auparavant jugées impossibles... »

La crainte du châtiement ?

A cet égard, elle ne peut retenir personne. Celui qui commet ces sortes d'actions les sait assez secrètes pour narguer les gendarmes... Au fond, le dentiste de Rouen n'était qu'un apprenti. Henri Chambige dont l'affaire est devenue célèbre, en savait certainement plus long que lui en la matière. Mais, par ailleurs, il manquait totalement d'équilibre. Sans cela, à quoi n'aurait-il pas pu prétendre dans la vie ? Avec le merveilleux pouvoir dont il disposait...

**Un cas d'envoûtement hypnotique.**

Chambige, jeune homme maladif, d'une culture philosophique très poussée et d'une ouverture d'esprit certaine, péchait plutôt par le caractère que par l'intelligence. Son tempérament le poussait tout à tour vers le mysticisme le plus aigu ou vers les amours platoniques les plus éthérées. Par une douce après-midi de rêverie, car il était poète, par surcroît, et écrivait des ouvrages froidement intitulés : *La dispersion infinie-simal* du cœur, il rencontra une jeune femme belle comme le jour, très religieuse, mariée à un homme qu'elle aimait passionnément et d'ailleurs mère de deux petits enfants.

Chambige sentit tout de suite que cette inconnue serait la reine de son existence, ou que son existence équivaudrait à rien. Il se débrouilla pour la rencontrer chez des amis communs, se fit présenter et, bientôt, joua les Werther avec le plus grand sérieux du monde. Comme Werther, précisément, et pensant que sa flamme ne serait jamais couronnée, il prit le parti de s'en aller au loin. « Nul ne me verra plus en ces lieux », dit-il... Mais, comme Werther toujours, il finit par revenir. Entre temps, il avait fait des découvertes et pris de grandes résolutions. Était-il le même homme ? Assurément non. On l'avait connu timide, craintif. Il revenait hardi, sûr de soi. Avait-il rencontré un initiateur occulte ? Il profita de l'absence du mari et se présenta chez sa belle. Que fit-il, que dit-il, que se passa-t-il ? Nul ne le sait exactement. Mais l'aimée le suivit en voiture et l'accompagna dans sa villa. Là, le drame eut lieu...

Alertés par les coups de revolvers, les voisins accoururent, enfoncèrent les portes et découvrirent la jeune femme étendue sur le lit, nue et morte. Henri Chambige, lui, râla à ses côtés. Il s'était tiré deux coups de revolver dans la tête, mais il allait survivre.

Il y eut débats aux assises.

Henri Chambige prétendit, évidemment,



que son amante l'avait volontairement suivie pour mourir. Il ajouta même qu'elle avait tenu le canon du revolver appuyé sur sa tempe.

Mais l'accusation parvint à établir que cette femme, très religieuse, passionnément éprise de son mari et foncièrement attachée à ses enfants, répétons-le, n'avait pu, en aucun cas, consentir à une mort scandaleuse et susceptible de rejallir en gerbe de honte sur toute sa famille. La thèse du Parquet fut que Chambige avait hypnotisé sa victime. C'est en état de somnambulisme provoqué qu'elle aurait suivi le jeune homme et qu'elle aurait finalement, placé le canon de l'arme contre sa tempe. Cette thèse, au reste, triompha devant les jurés. Le magnétiseur fut envoyé aux travaux forcés, ceci malgré les graves blessures qu'il s'était infligées et qui pouvaient, après tout, inspirer une certaine pitié.

**De Napoléon à Raspoutine.**

Il est évident que l'accusation et les jurés, dans cette affaire Henri Chambige, ont pu se tromper. La thèse de celle-ci et le jugement de ceux-là ne constituent en aucune manière une preuve scientifique. On a vu bien d'autres erreurs judiciaires. Il se peut qu'il y ait lieu, ici, d'en déplorer une de plus.

Mais que vaut, en présence des choses de l'occultisme, l'attitude des esprits rationalistes, l'attitude des sceptiques, par système ? Ils nous disent :

— Plaisanteries de charlatans. Fariboles. Contes à dormir, oui, mais debout...

Sans doute. Les charlatans se sont emparés de l'occultisme. Ils en ont fait matière à exhibitions foraines. Et l'ensemble de leurs démonstrations ressortit bien plus à la prestidigitation qu'au magnétisme... Mais du fait que les charlatans se soient emparés d'une série de phénomènes et l'exploitent par des moyens de bonneteurs, s'ensuit-il forcément que ladite série de phénomènes en perde l'existence réelle ? Toute la question est là. Le raisonnement de nos esprits forts ressemble étrangement à celui d'un homme qui ne croirait plus aux bonnes pièces de dix francs sous prétexte que certains gens en fabriquent de fausses...

Précisons : nul ne songe dans les milieux scientifiques à nier l'existence du magnétisme et de l'hypnotisme. De nombreux médecins en font des moyens thérapeutiques et les utilisent journellement en ce sens. La discussion s'ouvre, non sur le principe, mais sur les applications. Ceci est possible, disent les uns ; ceci ne l'est pas, disent les autres.

Passons sur l'explication occulte qu'on a donnée, par exemple, du rayonnement de la personnalité du Christ, ou de la puissance attractive de Jeanne d'Arc, ou du dynamisme de Napoléon. Sur ce dernier, entre parenthèses, des travaux considérables ont été faits. D'après des témoignages indiscutables, on nous montre le Corse jouant volontairement d'un pouvoir indéfinissable de fascination. Les uns parlent de « cet œil qui perçait les têtes ». Tous notent « ce regard qu'on ne pouvait soutenir ». Et quelques-uns citent des cas de militaires, d'ambassadeurs ou d'ecclésiastiques qui, pour avoir éprouvé, au contact de l'Empereur, une secousse nerveuse particulière, demeurèrent jusqu'à leur mort affligés d'un tremblement morbide. Il est incontestablement des hommes magnétiques, qui possèdent un potentiel indéfinissable, mais capable de polariser une époque. Les

exemples même le il est dan ascensions et le jeu d propos de Mais Rasp Le cas blant. Pa réussit-elle pire ? L'in volonté Mais quel femmes e caprices le aux yeux est à not provoquer la proie, la Il y au de vue, à charme fé sont pas les réduis masculins petite obs bien plus logie amo Appelé gnard, le troublant sans élég hommes... une histo contraire Ce qu' tomber

femmes. lui... A s'évertu proche, fadaises il se c de vals Inspirai nait de sorte d' accompl était ar Quel près des ainsi so — Je je les se C'éta opérati ployer expérim avait é le jeun parti ul gnage l'« aspi on peu moucho d'étoffe tation en fais effluves ration leur et stup Les né propos.

De o formell

exemples n'en manquent pas dans l'histoire et même le présent... Nous le savons admirablement : il est dans les habitudes d'expliquer les grandes ascensions humaines par la volonté, l'intelligence et le jeu des circonstances. Respectons ces traditions et ne posons plus la question de l'occulte même à propos de ceux qu'on a appelés les Grands Initiés. Mais Raspoutine ?

Le cas de ce dernier devient singulièrement troublant. Par quels moyens cette brute puissante réussit-elle à imposer sa domination à tout un empire ? L'intelligence ? Il n'en peut être question. La volonté ? Voilà qui paraît déjà plus proche du vrai. Mais quelle volonté ? Une volonté qui tenait des femmes en esclavage au point de les assujettir aux caprices les plus hideux du « maître », de ce maître aux yeux de feu dont les pupilles (cette particularité est à noter) se dilataient au moment utile pour provoquer ces états de fascination qui font du sujet la proie, la chose de l'opérateur...

Il y aurait lieu de se demander, à un autre point de vue, à quoi correspondent les manifestations du charme féminin. On le constate bien souvent : ce ne sont pas les plus belles qui envoûtent les hommes et les réduisent à merci... Et les grands séducteurs masculins, les Don Juan ou les Casanova ? Une toute petite observation médico-légale, à cet égard en dira bien plus long que cinq cents manuels de psychologie amoureuse.

Appelé à examiner la victime d'un meurtre campagnard, le grand Brouardel fit un jour de bien troublantes découvertes. La victime, un jeune homme sans élégance ni beauté avait été tué par d'autres hommes... et par jalousie... Mais n'allez pas imaginer une histoire d'invertis ruraux. Nous demeurons au contraire en pleine orthodoxie sexuelle.

Ce qu'on reprochait à notre campagnard, c'était de « tomber » toutes les jeunes filles et toutes les

lément contrôlée, — que le viol en état d'hypnose est une chose possible. Ensuite que certains hommes — fort rares heureusement — possèdent des facultés exceptionnelles d'influence et peuvent attirer à eux, pour en abuser, des femmes et des jeunes filles. Des cas de rapt par procédés occultes ont été constatés et étudiés, notamment par Gilles de la Tourette. Il y a l'histoire de cet homme qui, dans le Var, réussit à plonger une fermière en état de demi-somnambulisme et à se faire suivre et servir pendant de nombreux mois. On se souvient bien de l'aventure au hameau de Gouils, dans la commune de Solliès-Farlide. Le ravisseur s'appela Castellon et la victime Joséphine Hugues. Il y eut procès, aveux et condamnation aux travaux forcés... Mais des documents conservés au greffe du tribunal de Draguignan, détachons ceci qui est péremptoire et dégage bien tous les éléments du problème :

« Nous soussignés, docteurs en médecine, Auban et Roux, déclarons, sur la réquisition de monsieur le juge d'instruction, laquelle est conçue dans les termes suivants : « Castellon reconnaît, dans la procédure suivie contre lui, qu'il a exercé une influence magnétique sur Joséphine Hugues. Quelle a été la conséquence de cette influence sur la liberté morale de cette jeune fille dans ses relations avec l'inculpé ? Spécialement, Castellon, en plongeant Joséphine Hugues dans un sommeil léthargique se donnait-il le pouvoir d'avoir avec elle des relations intimes dont elle n'eût pas conscience au moment où elles s'accomplissaient ? Castellon pouvait-il, par son influence magnétique, réduire Joséphine Hugues, même sans l'endormir, dans un état tel qu'elle n'eût plus la liberté morale nécessaire pour s'opposer aux relations intimes que Castellon avait avec elle, ou pour y donner un consentement intelligent ? »

« Après avoir prêté serment, nous avons pris connaissance du dossier qui nous a été confié, dossier relatif à l'affaire Castellon. De cet examen, il résulte qu'à défaut d'observations personnelles, nous pouvons, sous toutes réserves cependant, résoudre les questions qui nous ont été soumises d'après les documents scientifiques et le seul fait authentique qui existe sur cette matière. Avec MM. Tardieu, Devergie, Coste, directeur de l'École de médecine de Marseille, et Broquier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette même ville, qui tous ont exprimé leur opinion à l'occasion du fait mentionné ci-dessus, lequel a les plus grandes analogies avec celui qui est déferé à notre appréciation, nous pensons :

1° Que, par des manœuvres dites magnétiques, on peut exercer sur la volonté de toute personne exceptionnellement disposée par son tempérament nerveux une influence telle que sa liberté morale soit pervertie, ou plus ou moins complètement anéantie.

2° Qu'en plongeant une jeune fille dans le sommeil magnétique, on peut avoir avec elle des relations intimes dont elle n'ait pas conscience au moment où elles s'accomplissent.

— La réponse à cette question est oui. Et il ajoutait : — Le nom d'un homme, d'un étranger redoutable, est dans ma pensée...

#### Où est le danger ?

Est-il dangereux de vulgariser les choses du magnétisme ?

Certains le prétendent, et parmi les plus autorisés. Un docteur du nom de Cloquet soumit un jour, à l'Académie de médecine, un rapport où il consignait de bien curieuses observations sur l'hypnotisme à distance. Pour illustrer sa thèse sur la puissance illimitée du magnétisme, il citait, par ailleurs, le cas d'un cancer au sein sans autre anesthésie que l'anesthésie hypnotique.

Un membre de l'Académie réclama l'impression du rapport, ceci pour que chacun pût l'étudier à loisir. Mais le professeur Castel, qui présidait, s'y opposa avec force : « Il y a là dedans, dit-il, trop de faits qui peuvent sembler miraculeux et qui ne sont que trop réels. Il serait dangereux d'en propager la connaissance par l'impression et le livre.

L'Assemblée approuva. Et le rapport disparut de la circulation, ce qui n'empêcha pas certains médecins d'en révéler quelques bribes. Par exemple :

« Le docteur Brémaud, médecin de la Marine, étant venu, dans le courant de l'année, présenter plusieurs communications sur l'hypnotisme à la société de Biologie, pria le docteur Bérillon de vouloir bien collaborer à ses démonstrations en lui facilitant l'entrée d'un cercle où se trouvaient des jeunes gens.

Ils se rendirent au café Procope, où se tenaient alors les séances du cercle Diderot. Là, plusieurs jeunes gens de vingt ou vingt-cinq ans, qui n'avaient jamais été hypnotisés, se soulevèrent aux manœuvres de M. Brémaud. Sur une dizaine, il put en trouver trois ou quatre sur lesquels il répéta, séance tenante, les expériences qu'il avait présentées à la société de Biologie.

L'un de ces jeunes gens, nommé H..., âgé de vingt-deux ans, employé à la comptabilité de la compagnie du Gaz, se montra particulièrement sensible. Aussi le docteur Brémaud, pour convaincre ses auditeurs, s'appliqua-t-il à provoquer chez lui toutes les périodes de l'hypnotisme et à déterminer toutes les contractures spéciales à ses différentes phases.

Dans l'état de somnambulisme, il provoqua aussi, chez ce sujet, un grand nombre de suggestions. Il lui suggéra, notamment, l'idée qu'il était devenu femme et qu'il allaitait un enfant. Puis il lui suggéra d'aller s'emparer de l'argent contenu dans la caisse de l'établissement. Le sujet, garçon d'une probité reconnue, n'hésita pas à se soumettre à l'injonction de l'expérimentateur, au grand étonnement de ses nombreux amis.

Réveillé, après les nombreuses expériences auxquelles il venait d'être soumis, il déclara ne se souvenir de rien, et il rentra chez lui sans accuser d'autres impressions qu'une certaine fatigue musculaire et un léger mal de tête.

Quelques jours après, la mère de H., qui ignorait complètement tout ce qui s'était passé, raconta au docteur Bérillon que, dans la nuit qui avait suivi les expériences, elle avait été très étonnée d'entendre un bruit insolite dans la chambre de

son fils. S'étant levée et étant entrée dans sa chambre, elle assista avec stupeur aux scènes les plus extraordinaires.

Elle le vit en proie à un véritable accès de somnambulisme, faire le simulacre d'allaiter un enfant, fouiller dans un tiroir, faire semblant d'y puiser des sommes imaginaires. En un mot, elle assista à la répétition exacte de toutes les scènes dont le docteur Brémaud avait déterminé l'exécution chez son fils. Ces scènes se répétèrent un certain nombre de fois pendant la nuit, puis H. finit par se recoucher et s'endormir. A son réveil, le lendemain, il était brisé de fatigue, et ne se souvenait de rien.

Dans la suite, il présenta, à plusieurs reprises, des exemples semblables de somnambulisme spontané.

M. le docteur Bérillon conclut, de ce fait, que les expériences de M. le docteur Brémaud avaient créé, chez M. H., une aptitude spéciale au somnambulisme spontané, et que, chez ce sujet, ces expériences avaient été, nécessairement, la cause du délire posthypnotique qui les avait suivies.

De là à penser que les accidents qui se développent à la suite des représentations théâtrales connues par le magnétiseur sont, la plupart du temps, du même ordre, il n'y a qu'un pas. État de somnambulisme spontané survenant sous l'influence d'une cause futile, au milieu du repas, à la vue d'un bouchon de carafe qui brille, d'une lampe qu'on allume... On comprend quelle perturbation se trouve ainsi apportée dans la vie des sujets, qui deviennent de véritables aliénés sur lesquels il faut constamment veiller.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les représentations de magnétisme ou d'hypnotisme sont interdites en de nombreux pays, notamment en Autriche.

Donc, il y a danger. Danger de provoquer des accès démentiels, c'est entendu. Mais y a-t-il danger d'éveiller des vocations criminelles, d'induire des gens aux pratiques occultes dans des buts invouables ? Oui et non. Oui, en ce sens qu'on peut orienter les esprits pervers vers des recherches malsaines. Non, en ce sens que les recherches de cet ordre ne donnent jamais rien pour les opérateurs moyennement doués. Quant à ceux qui naissent avec une vraie faculté d'hypnotisme, ils n'ont pas besoin qu'on la leur révèle. A l'exemple de Raspoutine, ils la découvrent bien tout seuls et l'utilisent, honnêtement ou malhonnêtement, selon que leur mentalité les oriente vers le bien ou vers le mal. Mais ceci est une toute autre histoire.

MAURICE BONABEL.

## L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à : Remèdes WOODS, Ltd. 10, Archer Str. (188 C. E.) Londres W1



# et au meurtre

femmes. Il n'y en avait que pour lui... Alors que ses camarades s'évertuaient en travaux d'approche, en « boniments » et en fadaïses parfaitement inopérantes, il se contentait, lui, d'un tour de valse immédiatement suivi d'un tour de jardin. Inspirait-il de l'amour ? Même pas du désir. Il obtenait de ses partenaires une espèce de passivité, une sorte d'hébétéude complaisante, et celles-ci, la chose accomplie, ne réalisaient pas clairement ce qui leur était arrivé...

Quel était donc le sortilège ? On put établir, d'après des témoignages, que le jeune homme formulait ainsi son système :

— Je les aspire dans ma tête, sans rien dire. Quand je les sens bien à moi...

C'était vague. Mais cela pouvait passer pour une opération de magnétisme. « L'aspiration » pour employer ce mot, étant en la matière d'une valeur expérimentale bien supérieure à la « poussée ». Il y avait également autre chose, et qui indiquait chez le jeune homme l'existence d'une complexion fort particulière. Ceci, le médecin l'établit par le témoignage même des femmes et des jeunes filles. Si l'« aspiration » tardait à opérer, notre envoûteur, on peut lui donner ce nom, tirait de son aisselle un mouchoir qu'il y tenait toujours serré. Ce morceau d'étoffe imprégné de sueur, il l'agitait sans ostentation à portée des narines de la poulette « à tomber » en faisant mine, par exemple, de se moucher. Les ébloues qui s'en dégageaient facilitaient-elles l'opération ? Il faut le croire. En bien d'autres cas, d'ailleurs, on a constaté l'action annihilante, somnifère et stupéfiante de certaines transpirations humaines. Les nègres savent parfaitement à quoi s'en tenir à ce propos. Certains danseurs mondains également...

#### Un cas de rapt.

De ce qui précède, que se dégage-t-il de façon formelle ? D'abord, — ceci est une vérité médica-

3° Qu'il est possible que, par l'effet magnétique, la sensibilité soit assez émoussée et la volonté suffisamment annihilée chez une jeune fille, pour qu'en dehors du sommeil magnétique complet, elle n'ait plus la liberté morale nécessaire pour s'opposer à des relations intimes ou pour y donner un consentement intelligent.

Ajoutons seulement que trois autres médecins, les docteurs Hériart, Paulet et Théus, nommés comme experts par le jury, confirmèrent et même renforcèrent les déclarations de leurs confrères précités...

Cet ensemble de faits, si connus qu'il soit, ne permet-il pas de concevoir l'existence de magnétiseurs infiniment plus forts, plus puissants et plus adroits que tous ceux que nous avons vus opérer ? De magnétiseurs tellement entraînés au maniement des forces occultes qu'il leur soit possible, en toute impunité, de se livrer aux plus criantes pratiques ?

Le mage Kingsor, selon la légende, possédait ce pouvoir, et bien d'autres pouvoirs par surcroît.

Et à la question :

— Existe-t-il encore des Kingsor au vingtième siècle ?

Fernand Divoire, par exemple, au temps où il rédigeait en chef *L'Intransigeant*, répondait hardiment :



# CONFIDENCES D'UN CAMBRIOLEUR MONDAIN



régler la question ? Alors M. K... enferma son adversaire dans son appartement, à lui, K... Et il se retira en déclarant qu'il allait chercher la police. Francis fut inquiet. Après le départ de son hôte-géolier, il ouvrit la fenêtre. Elle était au cinquième étage. Alors, il franchit la herse qui séparait le balcon de M. K. du balcon voisin, en cambrioleur consommé. Et, il sortit tranquillement par la porte de cet appartement, devant une soubrette trop effarée pour avoir l'idée de pousser un cri. C'était, en somme, la première évasion de Francis Roche.

M. K... stupéfait, à son retour, de l'absence de son prisonnier déposa une plainte en coups et blessures. Cette plainte suivit son cours et, quand Roche eut été incarcéré, on en profita pour instruire cette petite affaire. C'est ainsi que Francis fut extrait de la Santé pour comparaître en correctionnelle, au cours d'une audience où il ne fut pas question de ses cambriolages. Il présenta sa défense en vers. Son poème eut un certain succès d'estime. Condamné à une peine de principe de huit jours de prison, Francis Roche offrit au président un exemplaire manuscrit de ses meilleurs

*Mon amie m'avait aimé, pardonné, consolé. Elle acceptait de lier sa vie à la mienne.*

Méditation sur le banc d'un commissariat. — Une affaire d'honneur... qui finit par l'escalade d'un balcon. — Défense en vers. — Un mariage en menottes. — Sonnet à l'épouse. — Requête poétique à la Chambre des mises en accusation. — Un gentleman devant le jury. — Le dernier salut mondain.

VII (1)

— JE n'aime pas être assis sur un banc, me dit soudain Francis Roche. Comme nous sommes haut perchés devant le bar, je lui réponds : — En somme, on n'y est pas plus mal que sur un tabouret. — Sans doute... Mais je vous dis ça parce que je pense au banc du commissariat du quartier Monceau où j'étais assis après mon arrestation... — Et après votre évasion. — Cette fois, en effet, c'était bien l'effondrement de toutes mes espérances, la fin de ma liberté merveilleusement reconquise. Oui, sur ce banc je faisais de tristes réflexions. Le commissaire était absent. Avez-vous déjà remarqué que les commissaires sont toujours absents de leur commissariat ? — C'est une remarque que je n'ai pas eu l'occasion de faire. — Tous ceux que leur état contraint à fréquenter les commissariats vous le diront. Cependant, si le commissaire n'est pas là, il semble n'être pas bien loin. Car il suffit toujours de quelques minutes pour qu'il accoure dans les cas graves. Je pensais : « Je n'ai qu'à me faire connaître et le commissaire va revenir, essoufflé et s'épongeant le front, très ému... Pensez donc ! Francis Roche, l'évadé que toute la police recherche ! Francis Roche est repris ! Quelle gloire pour le commissaire et tout son commissariat ! »

« Pour l'instant, ma prise ne semblait pas sensationnelle et le personnel continuait ses écritures sans fièvre. « Moi, je songeais déjà à un nouveau plan de fuite. Sur la porte voisine et entr'ouverte, je lisais l'inscription : « Bureau du Secrétaire ». Si je pouvais cette porte ? Je me plaçai à l'extrémité du banc et, par une pression insensible, je parvins à ouvrir l'huis davantage. Je pus constater que la pièce était vide. Le secrétaire avait fait comme son patron. « J'eus l'idée d'entrer dans cette pièce, comme si j'y avais été invité. Les employés qui écrivaient derrière leur comptoir ne s'en seraient même pas aperçus. Ou bien ils auraient cru que je venais d'y être rappelé par le secrétaire dont le bureau s'ouvrait directement sur le corridor et qui pouvait y rentrer sans passer par la pièce principale du commissariat. Une fois entré, je feindrais une conversation, un léger brouhaha de voix. Et je sauterais par la fenêtre, qui, je l'avais remarqué, donnait sur une cour assez déserte. « C'est au moment où j'allais tenter ce nouvel exploit et — qui sait ? — le réussir, que deux inspecteurs entrèrent et que mon interrogatoire commença. Il ne fut pas long. La pince-monseigneur dépassait de ma poche. Et, dans le fond, on y trouvait les bijoux de MM. Dégrad et Deheuter. — Je suis Francis Roche, dis-je avec une modestie très bien imitée.

Ce que j'avais prévu arriva. Le commissaire de police fit, quelques minutes plus tard, irruption dans le bureau. — Qu'on le garde ! Qu'on ne le lâche pas ! Mettez-lui les menottes ! Établissez une permanence ! »

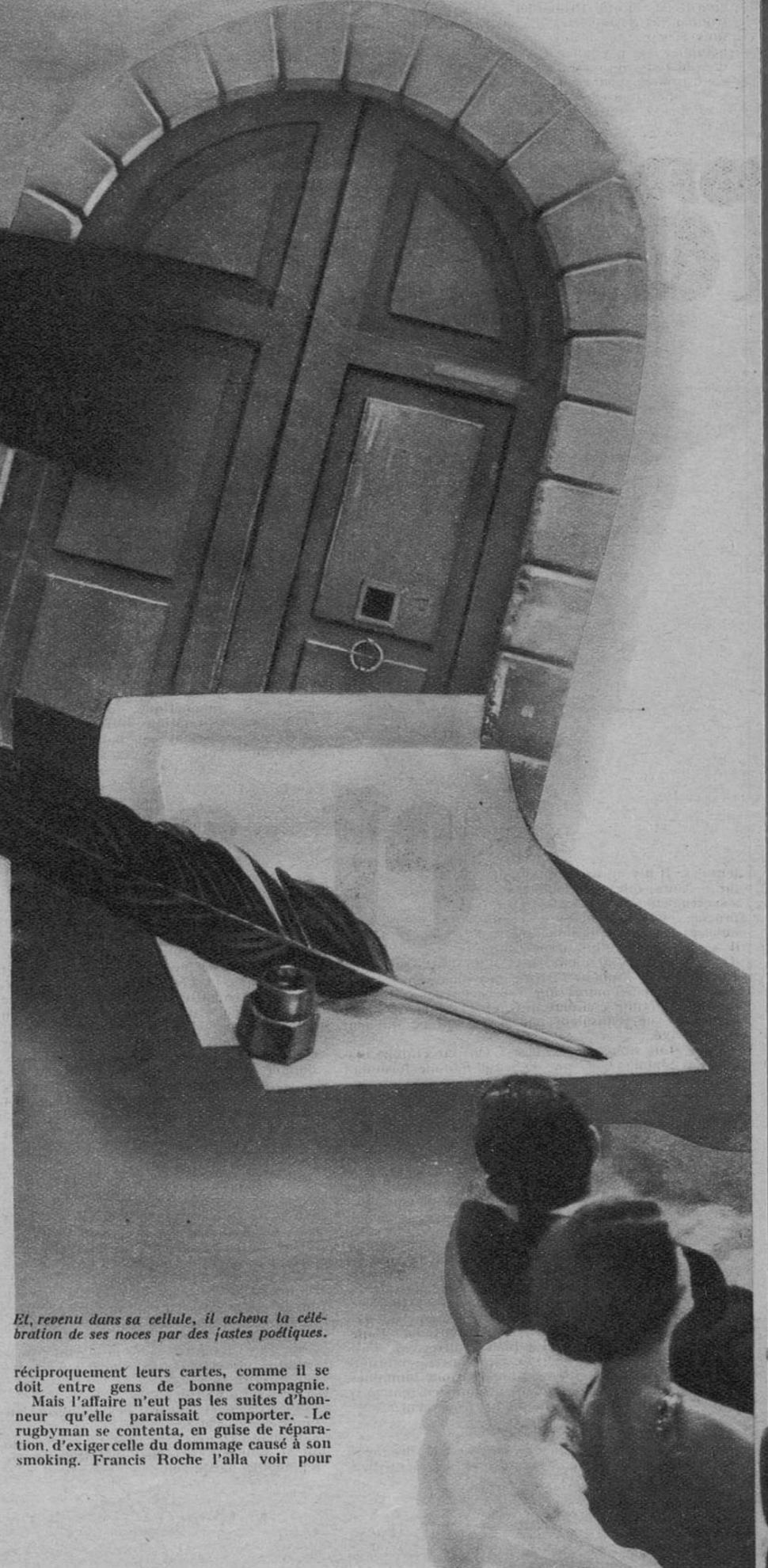
Il me faisait beaucoup d'honneur, ce commissaire. Pour lui, j'étais une sorte d'être irréel, défiant toutes les lois physiques et susceptible de se volatiliser d'une manière miraculeuse, mais funeste à la responsabilité des commissaires de police.

« Le plus curieux de l'affaire, c'est que mon signalement et ma photographie avaient été envoyés à tous les postes de police et à toutes les brigades de gendarmerie. Et personne ne m'avait reconnu, en dépit de la précision de mes images anthropométriques. — Et, naturellement, c'est la suite obligatoire... Prison de la Santé... Reprise de l'instruction. A ce propos, quelqu'un qui a dû vous accueillir sans aménité, c'est ce pauvre M. Ducastaing, qui vous avait laissé filer ? — Aussi, mon premier soin en le retrouvant fut de lui présenter, en même temps que mes hommages, mes excuses. J'émis l'espérance que mon évasion ne lui avait pas causé trop d'ennuis administratifs.

Mais M. Ducastaing me répondit avec beaucoup de dignité : « La surveillance des détenus n'est pas l'affaire du juge d'instruction, mais de la maréchaussée ». « Je me tournai aussitôt vers le garde qui m'accompagnait et je lui dis avec un aimable sourire : — En ce cas, mon ami, je vous prie de transmettre mes regrets à votre camarade de service ce jour-là... « En somme, ma conversation avec M. Ducastaing fut, je peux le dire, mon dernier entretien mondain.

Je sais cependant qu'une cérémonie publique eut lieu peu de temps après cette conversation et aussi qu'elle eut lieu en l'honneur de Francis Roche. Mais à l'allusion que je lui en fais avec délicatesse, car je crains d'irriter trop cruellement une plaie vive, Francis me répond : — Vous voulez parler de mon mariage ? Attendez. Une comparaison incidente en correctionnelle a précédé mon union légale. Dernier écho de ma vie mondaine !

Francis me conte l'aventure, qui est plaisante. Il me remet la copie du dossier et d'innombrables coupures de journaux qui relatèrent en son temps cette audience. Un soir, bien avant sa première arrestation, Francis Roche traitait un ami, un homme du monde, il va sans dire, dans un grand restaurant du quartier Saint-Lazare. Il eut une altercation avec un fils de famille, sportif connu et rugbyman amateur des plus cotés. Francis, intrépide, lui jeta une assiette de potage au visage. On sépara les belligérants au moment où ils se tendaient



*Et, revenu dans sa cellule, il acheva la célébration de ses noces par des jastes poétiques.*

réciiproquement leurs cartes, comme il se doit entre gens de bonne compagnie. Mais l'affaire n'eut pas les suites d'honneur qu'elle paraissait comporter. Le rugbyman se contenta, en guise de réparation, d'exiger celle du dommage causé à son smoking. Francis Roche l'alla voir pour

(1) Voir *Police-Magazine* n° 236 à 241.

poèmes, une anthologie de ses œuvres, en quelque sorte. Et il fut ramené à la Santé pour la suite de l'instruction de ses autres et plus graves inculpations.

C'est alors qu'il résolut d'épouser son amie Annik Le Moal. Il avait dû renoncer définitivement, cette fois, à ses projets d'union mondaine.

— Ce que j'avais voulu, m'a-t-il dit, ne pouvant plus être un homme du monde au moins pendant longtemps, c'était me créer un foyer simple, mais honorable. J'ai, je vous l'ai dit déjà, l'esprit de famille et de ménage. Mon amie m'avait aimé, pardonné, consolé. Elle acceptait de lier sa vie à la mienne. Quand je sortirais de prison, un toit, une affection pourraient encore m'accueillir.

— Une chaumière et un cœur. La cérémonie fut empreinte d'une certaine solennité. Le marié avait pour témoins deux membres éminents du barreau parisien. Ceux de la jeune épouse, devant ces personnalités, se firent discrets.

— J'aurais pu avoir un duc et un marquis, pour le moins un comte, me dit Francis. Mais les circonstances ne le permettaient plus.

En effet, les circonstances voulaient que le futur fût accompagné de deux inspecteurs de police à qui on avait dit le matin : « Attention ! Vous avez affaire à un as de l'évasion. Ne le lâchez pas ! ». Et, de fait, ils ne le lâchèrent pas une seconde. C'est avec les menottes que Francis comparut devant l'honorable maire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement. Il les avait, autant qu'il se pouvait, dissimulées derrière son chapeau, qu'il maintenait de ses mains enchaînées.

La salle était pleine. La presse, qui avait annoncé la cérémonie dans ses faits divers, était abondamment et brillamment représentée. Photographes et gens de cinéma jouaient de l'objectif et de la camera.

Et Francis Roche put dire avec orgueil à la nombreuse assistance :

— Vous êtes mes invités. Je vous remercie !

Quant à la fiancée, elle était charmante dans sa robe claire, d'une rare élégance. Et, devant son sourire, les invités, charmés, ne pouvaient se tenir de penser et de dire : « Pauvre Francis Roche ! Il lui faut réintégrer ce soir sa cellule avant l'heure délicate de l'« Enfin seuls » dans la chambre nuptiale.

Francis put, toujours enchaîné par d'autres liens que ceux de l'hyménée, échanger un long baiser légal avec sa légitime épouse.

Et, le soir, à la Santé, dans sa geôle solitaire, il acheva la célébration de ses noces par des fastes poétiques.

— J'ai composé, me dit-il modestement après cette journée malgré tout émouvante, ce petit sonnet. Lisez-le.

Le voici :

A MON ÉPOUSE.  
13 septembre 1930,  
le soir de mon mariage.

Quand les ombres du crépuscule  
Remplacent le jour qui s'enfuit,  
Je m'évade de ma cellule  
Pour te rejoindre dans la nuit.

Et mon âme vers toi s'envole  
Pour un hymen extravagant.  
N'es-tu pas de mon cœur l'idole,  
O ma femme au baiser brûlant ?  
Ton sourire étanche mes larmes.  
En rêve, j'entrevois les charmes  
De ton orgueilleuse beauté.  
Je sens se gonfler ma poitrine  
Et tout mon être s'illumine  
Dans la complète obscurité.

C'est dans la complète obscurité, en effet, que ce poème a été composé et retenu de mémoire. L'administration pénitentiaire se soucie peu de l'envoi des âmes et des rimes des nouveaux époux et elle estime sans doute que leur illumination intérieure, la seule

Francis Roche traitait son ami, un homme du monde, il va sans dire, dans un grand restaurant de la gare Saint-Lazare.

autorisée après l'extinction des feux, doit suffire à percer, comme dit le poète, la « complète obscurité ». Il faut tenir compte de toutes ces circonstances avant d'entreprendre la critique littéraire de ce petit morceau. Il est d'ailleurs d'une prosodie correcte et de familiale inspiration, en dépit de sa hardiesse, puisque la passion qui s'y exprime était devenue légitime depuis le matin.

Hélas ! les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Francis Roche apprend dès le lendemain qu'au lieu de comparaître en police correctionnelle, il est cité devant les Assises. Certes, la loi permet cette procédure. Un cambriolage s'accompagne de la circonstance aggravante d'effraction. Mais l'usage constant est de « correctionnaliser » ce genre d'affaire pour ne pas encombrer le jury. Malgré cela, Francis Roche, par exception, est délégué à la haute juridiction. En outre, il doit comparaître en même temps qu'un autre couple de cambrioleurs à main armée, avec lesquels il n'a eu que des relations lointaines, qui, au reste, sont tout à fait en dehors des crimes qui leur sont reprochés. Thémis est une vieille dame susceptible. Il n'est pas douteux que cette procédure exceptionnelle et que ce voisinage anormal sont imposés à Roche à cause de son évasion. Car le délit d'évasion n'existant pas, la Justice entend, malgré la loi, le punir cependant, supplémentairement. En mêlant le cambrioleur mondain à des apaches avérés sans doute pourra-t-on l'envoyer aux travaux forcés.

Que peut faire un poète quand il est accablé par le sort ? Il s'adresse à sa muse. Francis Roche n'y manque point.

Il adresse au juge d'instruction, M. Ducastaing, une supplique en vers, ou plutôt des conclusions juridiques. C'est un genre qui se prête peu à la poésie. Francis Roche, néanmoins, fait de son mieux. Et il pense, selon Boileau, que

... Son vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.

Il a, d'ailleurs le mérite de l'hémistiche exacte et de la mesure régulière.

De l'information la clôture imminente  
M'engage à présenter la requête suivante :  
De notre grand Parquet, les réquisitions  
Semblent ne plus laisser beaucoup d'illusions  
Et je crains fort, hélas ! malgré ma confiance,  
Que l'on méprise ici la vieille tolérance  
Usitée en ces cas de vol qualifié.  
Il me serait donné de penser que l'affaire,  
Par suite du vouloir d'un substitut sévère  
Ne serait pas soumise, ainsi que l'équité  
Le voudrait par respect pour le plus grand

principe,  
Que notre République admit — et dont j'excipe  
Au tribunal normal jusqu'à ce jour saisi  
Pour connaître un tel cas, mais peut-être au

Jury.  
D'hommes très éminents, respectable assem-  
blée.

Le Jury, d'une affaire à mon sens confiée,  
Sul toujours discerner, à son plus grand  
honneur,

Le Juste de l'Injuste, en écoutant son cœur.

## UNE FILLE BIEN GARDÉE

(Suite de la page 5.)

Et, sans plus se soucier des menaces de Nardo, il ne cessait de venir rôder autour de Marion.

Ce que le détective apprenait là ne faisait que le fortifier dans son idée première d'un vengeance exercée par l'Italien et dont l'ancien contremaître aurait été la victime.

Les deux hommes, tout en devisant ainsi, étaient arrivés à la ferme Nardo et constatèrent que la maison était toujours close. Le fermier et sa fille, partis la veille pour Coropolis, n'étaient pas encore de retour.

Ceci accommodait au mieux Riddle, qui allait pouvoir pousser ses investigations en toute liberté, sans crainte d'être dérangé.

Il fit d'abord le tour de l'habitation. Le seul être vivant qui se trouvât dans la propriété était le chien, un berger allemand, fort heureusement attaché par une chaîne solide, car il n'eût pas manqué de sauter sur les intrus.

Ce détail ne manqua pas de frapper le détective.

Pourquoi le fermier, en s'absentant, avait-il négligé de détacher la bête ? Mieux que l'écrivain avertissant toute personne trouvée dans la propriété sans autorisation qu'elle s'exposait à être poursuivie, le chien de garde aurait su défendre le bien de son maître.

Il y avait là une flagrante anomalie.

Riddle fit part à Benson de cette première constatation et poursuivit avec lui ses recherches.

Arrivés devant la porte de la maison, le détective aperçut sur le sol la trace du sang que la terre avait bu.

C'était là que William Cavin avait été frappé à mort d'une balle l'atteignant en pleine poitrine.

Riddle, d'une longue enjambée, mesura la distance qui séparait la place où il était tombé de la porte d'entrée, auprès de laquelle l'écrivain avertisseur était toujours fixé.

— Voilà qui est bizarre, fit-il en le considérant avec soin ; voyez donc, Benson, cet avis est attaché de telle façon qu'il cache la poignée et la serrure de la porte.

Le détective, de la main, bougeait légèrement l'écrivain de place, quand brusquement éclata un coup de feu qui semblait venir de l'intérieur de la maison.

Simultanément les deux policiers, surpris à l'improviste, eurent un instinctif mouvement de recul.

— Que Dieu me damne ! balbutia Benson. Il y a sûrement quelqu'un là dedans qui est en train de nous canarder...

— Ne bougez pas d'où vous êtes, commanda Riddle vivement.

Avec d'infinies précautions il s'approcha à nouveau de l'écrivain, l'examina attentivement, se baissa soudain, puis, se relevant aussitôt, s'exclama :

— Je me doutais bien qu'il y avait quelque diabolique manigance de l'Italien. Tenez, Benson...

Cette invocation s'accompagne, en outre, d'observations peu propres à être chantées sur la lyre, mais qui sont nettes :

Les vols qualifiés, tout au moins à la Seine,  
Devant le tribunal passent à la douzaine.

Francis Roche, dans son ivresse poétique ne perd pas le sens ni le bon sens. Car il ajoute fort exactement :

Mais dois-je simplement penser que l'Injustice  
Ou mieux l'Iniquité de cette sanction  
Semble plutôt viser la seule évasion  
De Roche, l'an dernier, au Palais de Justice ?

On remarquera la richesse de la rime, tout en regrettant peut-être sa facilité. Mais l'observation est vraie. Et le poète retrouve son mérite mondain dans les deux derniers vers de salutation fort civile :

Veillez, monsieur le Juge, en outre défé-  
rence,  
De mon profond respect agréer l'assurance.

Cette supplique est en vain transmise à la Chambre des mises en accusation. Francis Roche est renvoyé devant la Cour d'Assises de la Seine. Mais la justice a fait un pas de clerc. Imprudence et invraisemblance d'avoir voulu le mêler à des malfaiteurs roturiers dont on a voulu faire ses co-accusés. En vain veut-on démontrer aux jurés qu'entre les uns et les autres il n'y a pas de différence. Cette différence, au contraire, tout l'indique. Elle éclate.

Les débats durent trois jours. La vulgarité de Houchoux, qui comparait en compagnie de sa maîtresse, Gilberte Gérard, fait un éclatant contraste avec l'élégance de tenue, d'expression et de langage de Francis Roche.

Le jury écarte toutes les circonstances aggravantes et accorde toutes les circonstances atténuantes. Houchoux est condamné à huit ans de travaux forcés. La Cour inflige à Francis Roche le maximum que lui laisse la sentence du Jury : cinq ans de prison.

Et Francis Roche, échappé au bain et à la relégation perpétuelle, fait au jury son dernier salut d'homme du monde avant de quitter le monde... — qui sait ? — d'y rentrer.

(A suivre.)

MAURICE CORIEM.

Et son doigt pointa vers un trou percé dans la paroi du mur, au-dessous de l'écrivain qui le dissimulait.

— C'est par là, déclara-t-il, qu'est passée la balle qui a tué William Cavin, par là aussi qu'est sortie la balle à laquelle l'un ou l'autre nous avons échappé à l'instant, par le plus grand des hasards.

Benson n'en revenait pas, tandis que le détective poursuivait :

— Derrière ce mur de sa demeure, Nardo a dû aménager un ingénieux engin de mort qui, au moyen d'un dispositif spécial était destiné à abattre d'un coup de feu quiconque s'aviserait de déplacer l'écrivain pour tenter d'ouvrir la porte et pénétrer chez lui.

« Un piège dont nous avons failli être victimes, tout comme l'a été l'ancien contremaître... »

Il y eut entre les deux hommes un silence que Riddle rompit enfin. Il avait pris la soudaine décision d'entrer dans la maison sans attendre le retour de l'Italien.

C'était illégal, bien certainement, mais il se savait justifié par l'enquête à mener sur la mort de Cavin et sa conséquence presque directe, l'homicide auquel Benson et lui-même venaient d'échapper par une chance inouïe.

Avisant une fenêtre et employant les méthodes en usage dans la cambriole, ils se trouvèrent bientôt au cœur même de la place, dont ils firent une minutieuse inspection.

Dans la pièce d'entrée, Riddle eut alors le mot de l'énigme.

Au long du chambranle de la porte était fixé tout un mécanisme compliqué, où l'on devinait aisément un travail d'amateur.

Cet ingénieux dispositif, dès qu'à l'extérieur on déplaçait si peu que ce fut l'écrivain avertisseur, actionnait un pistolet automatique, dont le canon se trouvait exactement situé en face du trou que Riddle avait découvert percé dans le mur.

Toutes les déductions qu'il avait pu tirer de ses premières investigations se trouvaient ainsi confirmées.

William Cavin était venu de lui-même chercher la mort.

Pensant trouver Marion Nardo seule à la ferme, alors qu'il savait son père parti pour Coropolis, le contremaître avait tenté de venir la surprendre.

La galante aventure lui avait été fatale. Restait à savoir maintenant s'il n'avait point été attiré dans un guet-apens par quelque billet doux, semblant provenir de la fille et dont le père aurait été l'auteur.

Riddle, très averti de l'esprit vindicatif des Italiens, n'était pas éloigné de penser que les choses avaient dû se passer ainsi, peut-être même avec la complicité de la jeune femme.

De retour de Coropolis et voyant son domicile envahi par des policiers, Nardo entra dans une violente colère.

Mais il lui fallut en rabattre quand il apprit la mort de Cavin et que, de ce fait, il allait être arrêté sous l'inculpation d'homicide tout au moins.

La justice, néanmoins, avait avec lui affaire à forte partie. Malgré toutes les recherches faites chez le contremaître, on ne découvrit rien qui pût étayer l'accusation d'un guet-apens ayant toute l'allure d'un crime prémédité.

L'Italien s'en défendit énergiquement. Il prétendait être maître chez lui et libre de dresser tel piège que bon lui semblait pour empêcher les intrus de pénétrer dans sa demeure.

Qui pouvait y trouver à redire par ce temps de gangsters audacieux, toujours prêts aux mauvais coups ?

Et ce furent bien là les arguments invoqués par l'avocat qui assistait Nardo et auxquels la justice dut finalement se rendre, en remettant l'Italien en liberté, faute de preuves...

T. T.

## Fortes têtes à pompon rouge

(Suite de la page 7.)

hantés par les mauvais garçons de la Marine. En passant devant un dancing de la rue La Fayette, il s'arrête et, désignant l'établissement brillamment éclairé, il me questionne :

— Voulez-vous voir le bal des « tantes » ? Pas mal de marins se « défendent » là-dans...

— Entrons.

Alors vivement :

— Je vous attends à la porte. Je ne veux pas me compromettre dans la boîte aux « gonzesses ». Ces marins-là, vous comprenez, ce sont eux qui nous font le plus de tort... Le public s'imagina que nous « en sommes » tous, dans les équipages... Eh bien ! c'est faux, archifaux...

— Continuons notre exploration puisque tu ne veux pas entrer...

— Vous n'y perdez pas grand-chose... Et vous ne vous repentirez pas de m'avoir suivi où je vous emmène. C'est un bar qui, à lui tout seul, vaudra tout un reportage... Mais il faut pouvoir y pénétrer !...

(A suivre.)

J. B.

# Le Valet de chambre

## assassin

ORLÉANS

(De notre envoyé spécial.)

Le jeudi 3 juillet 1935 les journaux publiaient l'information suivante : « Un châtelain est tué par son jeune domestique. L'assassin reprochait à sa victime de trop fréquemment le réprimander. » Cette nouvelle, je ne sais trop pourquoi, me donna l'impression du « déjà lu ». Qu'était-ce donc ?

Des souvenirs confus me taquinèrent, que je retrouvai plus précis dans la très modeste bibliothèque où je crois cependant conserver les récits de tout un siècle de crimes et de forfaits divers.

Un jeune domestique a tué...

\*\*\*

Le 22 août 1884, Joseph Wentzeis, âgé de treize ans, abattait son maître.

Il était employé chez M. Rigolet, confiseur à Bourges, qui n'avait que des bontés pour lui, mais lui reprochait cependant parfois et de puiser à même les bocaux de pralines et de faire les propositions les plus incendiaires à la bonne nouvellement arrivée sous le prétexte que la soubrette précédente ne savait rien lui refuser. Et ces réprimandes, bien que faites sur le ton le plus paternel, déplaisaient terriblement au jeune Joseph Wentzeis qui résolut de se venger.

Pour ce faire, il vola dans la cuisine un long couteau qu'il aiguïsa avec soin, puis, un soir, vers 21 heures, il alla s'embusquer en bas de l'escalier menant au laboratoire de la confiserie et attendit.

Pas longtemps. Lorsque M. Rigolet s'approcha, le misérable s'élança du coin obscur où il se cachait et lui plongea son couteau dans la poitrine.

Un poumon perforé, le malheureux confiseur s'écroula sur le sol en appelant sa femme. Lorsque celle-ci fut auprès de lui, il murmura :

— C'est ce gredin de Joseph qui m'a donné un coup de couteau !

Puis il rendit le dernier soupir. Arrêté, Joseph Wentzeis avoua qu'il avait plusieurs fois déjà auparavant songé à tuer son patron, mais que l'occasion ne s'en était pas présentée. Traduit devant la Cour d'Assises du Cher, l'assassin de treize ans, malgré la déposition du Dr Longuet le déclarant parfaitement responsable de ses actes, fut jugé comme ayant agi sans discernement et condamné simplement à la détention dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt et un ans.

\*\*\*

Le 3 mars 1891, le jeune Auguste Drevelle, âgé de seize ans, assassinait, lui aussi, son maître, M. Sinibaldi, pâtissier à Paris, rue de Charenton.

Vers 11 heures du soir, armé d'un couteau de boucher, il pénétra à pas de loup dans la chambre où dormait M. Sinibaldi et le frappa de plusieurs coups à la poitrine et à la gorge. Le pâtissier, couvert de sang, eut la force de sauter de son lit et une lutte effroyable s'engagea ; mais la victime, déjà grièvement blessée, ne tarda pas à avoir le dessous et succomba bientôt sous les quarante coups de couteau que le jeune homme lui avait portés.

Ce dernier, ayant assisté à l'agonie de

son patron, s'enfuit par les toits et alla se faire arrêter rue Saint-Antoine.

Comme Joseph Wentzeis, il expliqua : — Mon maître me grondait et cela ne me plaisait pas. Je me suis vengé !

Auguste Drevelle reconnut également que, deux jours avant le crime, il avait tenté de tuer M. Sinibaldi en l'arrosant d'eau bouillante ; mais le pâtissier n'avait été que légèrement brûlé et il n'avait rien dit, croyant que le geste de son domestique avait été accidentel. Pauvre M. Sinibaldi !

Le jeune gredin fut condamné par les jurés de la Seine, le 25 août de l'année suivante, aux travaux forcés à perpétuité, bien que son avocat ait tenté de démontrer qu'il était faible d'esprit.

Nos lecteurs savent dans quelles circonstances atroces les sœurs Papin, en 1932, au Mans, assassinèrent leurs maîtresses. (Nous avons publié à l'époque de sensationnelles photographies). Inutile donc d'insister. J'expliquerai tout à l'heure pour quelles raisons j'ai rappelé ces trois causes célèbres avant que d'en arriver au crime qui nous intéresse.

\*\*\*

Rébréchien est un charmant village, frais et pimpant, dont les maisons s'alignent, le long de la « grand'route » à 18 kilomètres d'Orléans.

C'est là que vivait avec sa femme, dans le château de la Martillière, M. Hussey, cinquante-six ans, ancien directeur de l'agence d'Orléans de la Société générale, retraité depuis un an.

Outre la cuisinière, M. Hussey avait trois domestiques, son tout jeune valet de chambre, André Thopart, âgé de dix-sept ans et un ménage de jardiniers logés dans un petit pavillon, M. et M<sup>me</sup> Jules Avril. Le premier n'avait à se préoccuper que de l'intérieur du château, les deux autres entretenaient le jardin d'agrément et le parc ombragé qui s'étend derrière le logis.

Et, dans l'agréable demeure, tout paraissait calme, paisible...

André Thopart était entré au service de M. Hussey au mois de janvier de cette année. Domestique inexpérimenté peut-être, mais non dénué de bonne volonté, il donnait l'impression de vouloir bientôt devenir un de ces impeccables valets de grande maison, stylés comme au siècle dernier.

M. Hussey le dirigeait d'ailleurs fort bien, un peu vif de temps à autre, mais d'une bonté sans égale, réprimant lorsqu'il convenait, sans oublier de féliciter lorsque cela était justice.

A vrai dire, il n'avait pas à se plaindre de son jeune valet de chambre, d'autant plus que celui-ci ne touchait que de très humbles gages, cent cinquante francs par mois, sur lesquels cent vingt-cinq étaient placés par son maître à la caisse de l'orphelinat qui l'avait éduqué.

Pourtant André Thopart ne se plaignait pas d'avoir seulement vingt-cinq francs par mois « pour faire le jeune homme ». Il était sage, rangé, sans défauts, croyait-on, et ces qualités faisaient dire de lui, à Rébréchien et dans les villages voisins où il se rendait parfois, qu'il devait être simple d'esprit. Dame ! En 1935, accepter de n'avoir tous les trente jours que vingt-cinq francs en poche, n'est-ce pas extraordinaire ?

— Un brave garçon, chuchotait-on sur son passage, mais un peu bête !

Ce que personne ne savait, c'est que André Thopart, comme Joseph Wentzeis, comme Auguste Drevelle, comme Christine et Léa Papin, n'aimait pas les admonestations et que, comme eux, il avait juré de tuer son maître.

L'idée de mort, il la gardait dans son cœur depuis le jour où, s'étant plaint à Jules Avril d'être trop souvent « attrapé », le jardinier lui avait répondu, en manière de plaisanterie sans doute :

— S'il t'ennuie trop, casse-lui la... figure.

Conseil lourd de conséquence dont Jules Avril était loin de soupçonner la gravité.

C'est le samedi vingt-neuf juin que le haineux valet décida, pour la première fois, de mettre à exécution son sinistre projet. Ce jour-là, il avait été chargé par M. Hussey de nettoyer l'automobile. Avait-il lu *Mademoiselle de la Ferté*, de Pierre Benoît ? L'enquête n'a pas précisé ce point. Toujours est-il que Thopart décida que le véhicule serait l'arme du crime ; en conséquence, il dévissa les écrous de la barre d'accouplement et attendit le soir avec impatience. L'ancien directeur de banque lui avait dit, en effet :

— Ma femme et moi irons dans la soirée jusqu'à Orléans.

Or l'attente d'André Thopart fut vaine. Ayant changé d'avis, M. et M<sup>me</sup> Hussey

Le jardinier Jules Avril qui fut tout d'abord arrêté. (Rap.)



L'escalier dans lequel fut mortellement atteint M. Hussey. Sur la première marche, on aperçoit du sang. La croix indique l'emplacement où tomba le corps. (Rap.)

décidèrent de ne se rendre à Orléans que le lendemain matin.

— André, vous nous accompagnerez, décida M. Hussey à ce moment.

Le jeune valet pâlit. Partir avec ses maîtres n'était-ce pas risquer sa vie puisqu'il avait lui-même, sciemment, préparé l'accident qu'il espérait mortel ? Et, trop tard pour réparer les dégâts causés ! Il balbutia :

— C'est que, monsieur...

M. Hussey s'imagina que son domestique agissait ainsi par simple timidité. En souriant, il ordonna :

— Allons, c'est dimanche aujourd'hui. Cela vous fera une promenade, André.

Il n'y avait pas moyen de reculer.

M. et M<sup>me</sup> Hussey, ainsi que Thopart, ayant pris place dans l'automobile, celle-ci se mit en route. Elle n'alla d'ailleurs pas loin. A quinze cents mètres du château, privée brusquement de direction, elle quitta la route et alla donner de l'avant dans un fossé. Personne ne fut blessé ni même contusionné. Seulement, Thopart, lui, tremblait de tous ses membres.

— Bizarre accident, ronchonna M. Hussey, cette damnée voiture m'a soudain échappé des mains sans que je puisse comprendre pourquoi.

Pouvait-il soupçonner quelque chose ? Hélas ! non. Pour lui, c'était un accident, comme l'eau bouillante pour M. Sinibaldi, le pâtissier de la rue de Charenton. Il fit réparer son véhicule chez le mécanicien de Rébréchien et rentra chez lui en toute quiétude.

Sauvé de l'accident, André Thopart aurait pu comprendre la lâcheté de son geste et renoncer à l'inexplicable vengeance qu'il avait décidé d'assouvir. Il fit tout autrement, ainsi qu'on va le voir, puisque j'en arrive maintenant à l'assassinat de M. Hussey :

Lundi soir. Il est vingt et une heures, M<sup>me</sup> Hussey appelle André Thopart dans le vestibule et lui demande :

— Tout est en ordre ? Les portes sont fermées ?

— Oui, madame, répond le jeune valet d'une voix où aucun trouble ne se trahit.

— Alors, vous êtes prêt à monter vous coucher ?

— Oui, madame, dit encore André Thopart.

Satisfaite, M<sup>me</sup> Hussey se rend dans sa chambre, au premier étage, et commence sa toilette de nuit. Son mari, comme à l'accoutumée, fait un tour de jardin : il aime, la nuit tombante, rendre visite à ses fleurs qu'il chérit et soigne souvent de ses propres mains...

La campagne s'endort. La paix — comme dit la chanson — descend sur la terre. Tout est pur, serein. Mais, derrière la lucarne qui, du haut de l'escalier, donne sur le parc, André Thopart guette. Il voit son maître faire sa promenade, s'arrêter, caresser une rose, partir, puis, enfin, se diriger vers la maison.

C'est le moment !

Le meurtrier prend le revolver que, depuis la veille, il a dissimulé derrière ses livres, et, sans bruit, il redescend l'escalier. Sur les premières marches, il se trouve face à face avec M. Hussey.

— Qu'est-ce que...

Le malheureux châtelain n'a pas le temps de terminer sa phrase interrogative. André Thopart, sans prononcer une parole, élève son arme, tire une balle, puis une seconde. Il en tirerait d'autres assurément si le revolver ne s'enrayait pas. Il appuie, de toutes ses forces, mais la gachette ne fonctionne plus.

Il appuie, il appuie... Peine bien inutile, car M. Hussey, atteint à la gorge de chaque côté du larynx, n'a même pas la force d'appeler au secours. Il gravit deux marches, tourne sur lui-même et s'affaisse au pied de l'escalier.

Quand M<sup>me</sup> Hussey, alertée par les déto-

nations, arrive, folle de peur, dans l'entrée, elle n'y trouve que le cadavre de son mari. Elle comprend vite l'étendue de son malheur et, femme énergique, elle remonte dans sa chambre pour appuyer sur le bouton d'une sonnerie d'alarme que son mari, prévoyant, a fait installer.

Quelques heures plus tard, le meurtrier se fait prendre dans le hall de la gare d'Orléans où deux gendarmes le reconnaissent grâce à son gilet à rayures grises et noires.

Lorsqu'on l'interroge, tout d'abord, il déclare :

— Vous vous trompez. Je me nomme André Avril et j'habite chez mon frère, à Saint-Jean-la-Ruelle, près d'Orléans.

Mais, pressé de questions, il se trouble et ne tarde pas à avouer être l'assassin de la Martillière.

Aussitôt il est conduit dans les locaux de la police et, le lendemain, interrogé par M. Protche, commissaire divisionnaire, chef de la cinquième brigade mobile, et le commissaire Carbonell, il tente de s'expliquer :

— M. Hussey me réprimandait. Alors, je l'ai tué.

— Mais vous réprimandait-il souvent ?

— Oh ! depuis janvier que je suis entré à son service, il l'a fait plus de dix fois !

— Pas plus ?

— Pas plus !

Il répète, bien entendu, le propos que lui a tenu Jules Avril :

— S'il t'ennuie, casse-lui la... figure.

Et Jules Avril, à son tour, est arrêté. Vingt-quatre heures après, sa bonne foi établie, on le relâche.

C'est tout.

\*\*\*

J'ai évoqué, au début de cet article, les crimes de Wentzeis, de Drevelle et des Papin parce qu'ils m'ont paru typiques et se rapprochant beaucoup de celui de Thopart ; surtout les deux premiers.

A tort, d'aucuns ont prononcé les noms de Marchandon, Charron, Renard, etc., en parlant du crime de la Martillière. Erreur. Thopart n'a aucun rapport avec eux. Des valets de chambre et des domestiques assassins, il y en a tellement qu'un volume-fleuve ne suffirait point pour relater leurs sanglants exploits ; mais tous tuaient pour voler.

Tandis que le jeune Thopart, émule des Wentzeis et des Drevelle, a tué pour rien.

Pour rien, sinon pour se venger de quelques remontrances qui étaient loin d'être des brimades. Et ce cas est suffisamment rare pour que je n'en aie trouvé que très peu.

Wentzeis, Drevelle, les Papin, Thopart...

Une chose m'inquiète : en 1882, comme en 1935, il s'agit d'être très jeunes, mal payés et passant pour simples d'esprit. Alors on est en droit de se demander si les victimes n'ont pas eu, elles aussi, une certaine part de responsabilité.

Comprenez-moi bien : une « hérédo » imbécile de quinze ans, un dégénéré de seize ans se payent moins cher qu'une bonne munie de mirifiques certificats ou un laquais au palmarès éblouissant. N'est-ce pas ?

Ainsi, pour faire des économies, acceptent-on de se faire servir plutôt par des gens dont l'état mental, déficient, admet toutes les platitudes, toutes les bassesses jusqu'au jour où, bouillonnant d'une colère impossible à maîtriser, il ordonne la révolte et le crime.

États morbides...

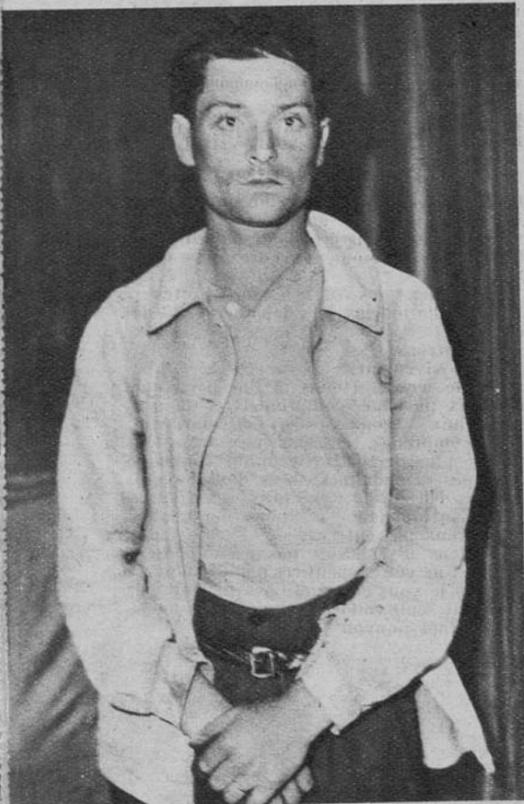
Je ne veux pas, en écrivant ces lignes, prendre la défense de ses sanglants petits misérables. Qu'on ne s'y trompe pas. J'ai surtout l'ardent désir de mettre en garde ceux qui pourraient tomber sous leurs coups.

Les faibles d'esprit dans le vrai sens du mot, on ne doit pas les « domestiquer ».

On doit les soigner.

Où, s'ils sont inguérissables, les enfermer !

GEORGES OUBERT.



# L'Explosion Infernale

Il y a une quinzaine de jours une femme d'une quarantaine d'années, les traits légèrement empâtés, mais dont l'allure générale ne manquait pas de charme bien que l'élégance dont elle fit preuve était en rien désuète, s'arrêtait sous le porche d'un immeuble de la rue Godot-de-Mauroy. Elle réclama la concierge et eut avec elle à peu près cette conversation :

— Veuillez remettre en main propre à M<sup>me</sup> Rosen cette lettre... C'est un pli absolument personnel, je compte sur vous...

La concierge promit de suivre ces instructions. L'inconnue réitéra ses recommandations et s'en alla après avoir laissé le mystérieux message sur l'enveloppe duquel on pouvait lire en lettres rouges : *personnel*.

Au reste M<sup>me</sup> Rosen ne fut pas plus étonnée que cela de recevoir cette lettre dont le contenu était de cet ordre :

Madame,

*Je suis la meilleure amie de M<sup>me</sup> S... qui est une femme belle, bonne et supérieurement intelligente. Madame, je suis outrée à son sujet d'apprendre que votre mari continue à la relancer... etc...*

Suivaient trois pages dactylographiées d'une littérature épistolaire non moins savoureuse. Les qualités de M<sup>me</sup> S... y étaient amplement glorifiées. Le malheureux mari, à chaque ligne, y était ridiculisé ou bafoué. Le tout, qui était signé illisible, était inspiré de telle sorte que M<sup>me</sup> Rosen à cette lecture ne manquerait pas de souffrir une fois de plus au souvenir de la malheureuse liaison entre son mari et Marthe Sol, liaison qui, voici quelques années, provoqua de longs mois la désunion dans son ménage.

Cette lettre, il va sans dire, était l'œuvre de Marthe Sol; elle-même d'ailleurs, la concierge reconnut dans les photographies publiées par les journaux la femme d'une quarantaine d'années qui lui avait remis le singulier message.

Ceci pour jeter dès le début de cette histoire un rayon de vérité sur la personnalité et la mentalité de cette étrange Marthe Sol.

Ayant connu Rosen en 1930 ou 1931, au hasard d'une rencontre dans la rue; ayant vécu quelques mois maritalement avec lui; l'ayant obligé au divorce, car elle le croyait riche d'un gros héritage, puis, ayant elle-même provoqué la rupture le 20 novembre 1934, lorsqu'elle s'aperçut qu'elle ne pourrait plus tirer aucune profit pécuniaire de lui, elle s'acharna donc par plaisir, dix mois plus tard, sans autre intérêt que celui de la vengeance et du dépit, à tenter de créer de nouvelles et pénibles discussions entre M<sup>me</sup> Rosen et son ex-mari qui lui était sagement revenu.

Lorsque Marthe Sol avait une idée en tête, il était difficile de lui en faire déborder !

Pensez donc à la haine qu'elle pouvait éprouver à l'adresse de Rosen ! Elle avait perdu des années à espérer un mariage et une situation, elle avait prêté au père 500 000 francs à elle confiés par son généreux ami et, en fin de compte, elle avait assisté impuissante à la déconfiture financière de la famille Rosen, à la volatilité à jamais réparable des 500 000 francs et, pour couronner le tout, au retour de son amant vers sa femme !

Non ! Une telle déconvenue ne se liquidait pas, par une simple rupture. Le cœur de la belle Marthe Sol criait vengeance...

Telles sont les lointaines origines d'un drame dont l'aboutissement fut la mystérieuse explosion du Vésinet.

\*\*\*

C'était une fort belle villa. Elle avait été construite en 1907 avec de la belle meulière. Trois étages. Dix-huit pièces.

Lorsqu'elle fut achevée, elle se révéla être du plus pur style anglo-normand d'avant guerre. A l'époque, elle était considérée comme l'une des plus belles propriétés du Vésinet.

Un vaste jardin clos de hautes haies lui faisait une gracieuse ceinture de verdure. Sur la pelouse principale, face au perron et à la grille d'entrée deux statues et, sur un socle, un médaillon représentant M<sup>me</sup> Rosen mère donnaient au jardin l'allure prétentieuse d'un petit parc... les pares comme on les entendait à un certain moment, ne pouvant se passer parmi les fleurs et les gazons de la présence des œuvres parfois bien décevantes de statuaires de second ordre. Mais c'était un coin calme et reposant, perdu dans le quartier des Ibis où la famille Rosen passa d'heureux jours.

La villa avait pour nom : Le « Castel Corrézien » et son entrée donnait allée des Lévrier.

Ces dernières années même M. Rosen fils y passa quelques joyeux moments en compagnie de sa dangereuse maîtresse, Marthe Sol.

Puis vint la crise. La débâcle, la faillite... Le Castel Corrézien fut presque abandonné. Les herbes folles poussèrent dans les allées, jadis si soignées.

Le jour où Marthe Sol fut décidée à se venger, sa prompte « intelligence » ne l'obligea pas longtemps à se mettre martel en tête.

Il fallait qu'elle fasse coup double : embêter les Rosen et essayer de rentrer dans son argent perdu.

Sa décision fut rapide :

« Ils adorent le « Castel Corrézien », pensa-t-elle, c'est parfait... Je vais les mettre dans l'obligation de s'en défaire. C'est tout ce qui leur reste. Quant à moi, je saurai bien en tirer profit... »

Forte de sa lettre de créance de 500 000 francs par voix de justice, elle fit vendre la villa. Le 25 janvier 1935, elle en devint par-devant M<sup>e</sup> Amyot, notaire à Chatou, légalement propriétaire.



Vue générale des restes du pavillon. La troupe et les pompiers effectuent le déblaiement. (M. P. P.)

Cela lui en avait coûté 298 000 francs, encore est-ce une façon de parler, car tout ce qui n'était pas frais d'enregistrement ou frais d'acte notarié avait tout simplement été déduit de la créance.

Mais était-ce suffisant ? Tout bien réfléchi, Marthe Sol ne se trouva pas encore satisfaite...

Bien entendu, elle avait frappé au point délicat. M. Rosen père ne cacha pas son mécontentement et même son désespoir. Il prétendit que la vente était irrégulière. Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Pourquoi ne pas user de la même méthode ?

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Elle se souvenait en effet avoir, voici quatre ans, touché 6 000 francs d'une assurance pour un manteau auquel elle avait mis le feu après l'avoir imbibé du dangereux liquide...

Quelques mots vengeurs et anonymes en effet, lui promettaient les pires désagréments s'il lui prenait envie de demeurer au Castel Corrézien...

Et, peu à peu, avec patience, elle sut créer l'ambiance. Dans son esprit, elle était certaine que les hommes de loi étaient acquis à sa cause et que le moindre incident qui surviendrait lors de son installation serait mis sur le compte de Rosen.

Toisième opération... Il lui fallut préparer l'incendie. Transformer la maison en brûlot.

Il convenait également, pour éviter tout soupçon, que des objets, des meubles, des vêtements lui appartenant disparaissent aussi dans le brasier.

Elle emménagea donc des meubles, puis, tous les matins, pendant une quinzaine, elle vint au Vésinet, apportant malles et valises pleines d'effets personnels.

des Rosen, elle aurait répandu déjà de l'essence dans le pavillon pour que Vergne, le chauffeur, qui apportait ce matin-là, à 9 h. 30, un ultime colis dans le vestibule sentit, lui aussi, l'essence.

Or, à 9 h. 30, Vergne n'a rien senti du tout. A 9 h. 30, donc, la villa n'était pas transformée en brûlot.

Poursuivons le raisonnement. A 11 h. 30, le liquide a été versé si généreusement de toutes parts que ses vapeurs emplissent toutes les pièces au point d'en faire des chambres à explosion. Or, de 9 h. 30 à 11 h. 20, Marthe Sol est seule dans la villa... Qui donc, si ce n'est-elle, a pu opérer ?

Quatrième erreur : avant de partir au marché, M<sup>me</sup> Devau, la concierge, veut ouvrir les fenêtres de la villa pour aérer... Marthe Sol s'y oppose énergiquement.

Évidemment, par les fenêtres ouvertes, la fumée se serait échappée, donnant l'alerte dès le début de l'incendie, alors qu'il était nécessaire que Marthe Sol fût déjà loin lorsqu'on s'apercevrait du sinistre.

De plus, à ce moment, les dégâts seraient déjà tels que le mal serait irréparable.

Cinquième erreur : Marthe Sol, ne pouvant évidemment prévoir l'explosion dont elle serait victime, avait placé sur la pelouse, non loin de la grille d'entrée, son manteau, son sac, son chapeau. Que signifiait une semblable mise en scène, si ce n'est que, en se débarrassant de la sorte de ces vêtements et objets encombrants, elle désirait avoir les gestes libres pour, après une dernière inspection des lieux, pouvoir mettre le feu et fuir aisément, quitte, hors de la villa, à les reprendre et à aller d'un pas tranquille rejoindre M<sup>me</sup> Devau au marché ?

Sixième erreur : Lorsqu'une incendiaire expérimentée, pour allumer un sinistre, se sert d'une boîte d'allumettes, elle l'abandonne sur les lieux du foyer, cette boîte ne devant laisser aucune trace suspecte.

Marthe Sol, au contraire, garda la boîte en main, si bien que, lorsque l'explosion se produisit, la boîte fut maculée de son sang et retrouvée à l'emplacement même où son corps gisait !

Septième erreur : Est-ce en fait une erreur ? N'est-ce point plutôt l'expression de l'imprévu ? Marthe Sol, ignorante de certains phénomènes physiques et chimiques, ne savait certes pas que les vapeurs d'essence mélangées dans une certaine proportion à l'air dans un local clos sont la source d'un mélange explosif d'une rare violence...

La malheureuse mit précisément le feu à l'instant précis où cette proportion était atteinte !

Huitième erreur : Après la catastrophe, à demi morte sous les décombres de la maison écroulée, Marthe Sol gémit :

— Les assassins ! Les assassins !... Et elle sait que le commissaire à qui ces paroles seront rapportées saura qu'elle voulait parler des Rosen.

Avec l'intention de bien prouver qu'elle ne peut être l'auteur de l'attentat, elle ajoute péniblement :

— Sous la maison... il y a... aussi... un jeune homme... une jeune fille... En toute logique, aurait-elle provoqué la catastrophe, sachant qu'elle allait faire deux morts ?

Marthe Sol était très satisfaite, dans son demi-coma, de cette supercherie, mais elle n'eut pas non plus la logique de songer qu'on débayerait les décombres et qu'on ne trouverait aucun cadavre.

Une fois de plus, elle mentait. Au demeurant, le seul moment où il peut paraître qu'elle ait été sincère est lorsqu'elle s'exclama :

— Les assassins ! Les assassins !... La malheureuse, qui ne voulait mettre que le feu, ne dut pas comprendre les raisons de l'explosion et a pu croire que c'était là une terrible et épouvantable vengeance de ceux qu'elle appelait ses ennemis.

PHILIPPE ARTOIS.

## Exécution d'une femme



Dans la prison new-yorkaise de Sing-Sing, a été exécutée Mrs Eva Coe, condamnée à mort pour avoir égaré un de ses employés à demi infirme dans le but de toucher une prime d'assurance. Elle mourut très courageusement.

# A HUIS CLOS

## - Causes Salées -

### L'ensorceleuse

Au printemps dernier, le sieur P. X... courtier en pierres précieuses, en faisant, sa tournée quotidienne, croisa rue de la Faisanderie une aimable et jeune personne, dont le regard l'ensorcela littéralement, d'autant plus que, depuis plusieurs jours, il rencontrait souvent la jolie femme.

La destinée ménage ainsi aux humains des aventures foruites, mais capables de fixer à jamais une existence.

P. X..., après avoir contemplé avec langueur la silhouette harmonieuse de la jolie femme, qui s'estompait dans la grisaille matinale du côté de l'avenue Henri-Martin, se sentit le cœur invinciblement pris. Son sang fit plusieurs tours, bouillonna au point de le mettre en un état jusqu'alors inconnu, hypernerveux ou quelque chose d'approchant.

— Si c'est cela qu'on appelle le coup de foudre, murmura-t-il, reconnaissons que j'y ai résisté autant que j'ai pu. Mais, cette fois, je suis atteint jusqu'à la moelle... Dussé-je perdre ma journée, je saurai qui est cette enchanteresse.

Ayant dit, P. X... retourna sur ses pas, prit la dame en filature, parcourut à sa suite les voies calmes de Passy, arriva par la place de la Muette aux lacs du Bois de Boulogne, en fit le tour sur les traces de la nymphe et finit, vers onze heures du matin, par tomber, fourbu, non loin d'elle sur une chaise, au café d'Armenonville.

— Un porto, commanda la charmante personne.

— Ce sera deux ! fit le diamantaire, ignorant qu'en cet endroit select, un tel langage vous classe un homme beaucoup mieux qu'une imperfection vestimentaire.

Les apéritifs servis, l'amoureux pensa que l'occasion était — comme la dame — vraiment trop belle pour la laisser échapper.

Il essaya donc de poser des jalons afin d'attirer les regards de sa voisine, esquissa des accès de toux, quelques gestes excessifs et maladroits, puis nombre d'œillades assassines, le tout sans aucun résultat.

La personne demeurait de glace. Pire, à aucun moment elle ne jugea même utile de répondre par un sourire ou un haussement d'épaules méprisant aux agaceries de son voisin.

Cependant, P. X..., qui trépidait dans une atmosphère interne de congestion, ne désespérait pas. Nul beau gentilhomme ne venait rejoindre la dame de ses pensées, sa main gauche était veuve d'alliance et sa toilette sobre indiquait assez qu'elle n'appartenait pas à la catégorie des petites femmes entretenues par un syndicat ou

seulement une société à responsabilité limitée.

Elle ne peut être que la femme d'un seul, pensa le courtier. Et je crois m'y connaître suffisamment, pour diagnostiquer qu'elle a pour amant quelque vieux protecteur. Des manières un peu province, un bas de jambe adorable, mais un pied chaussé par le grand magasin de confection. A la fois de la retenue et un sex-appeal infernal... Il faut que d'ici trois minutes j'ai trouvé un moyen d'entrer en conversation, ou je deviens enragé. D'ailleurs, le porto est hors de prix dans cet établissement, les affaires sont trop dures pour me permettre de tels excès sans aucune compensation.

Hélas ! plus le malheureux garçon se creusait la cervelle, plus ses chances devenaient aléatoires.

Midi sonna quelque part, du côté des lieux habités, et la belle demeurait toujours distante, aussi peu préoccupée de son admirateur que s'il n'eût jamais vécu.

Et, la mort dans l'âme, P. X... songeait sérieusement à commander un troisième porto, afin de chercher dans l'ivresse un dérivatif à sa douleur, quand, soudain, la situation se retourna comme par magie.

La jeune femme venait en effet d'appeler le garçon, dans le but de régler sa soucoupe et elle constatait avec terreur que son sac se trouvait démuné de toute espèce d'argent, monnaie ou bank-note.

— Il y a donc une providence ! fit P. X... dans un soupir de joie.

— Garçon, payez-vous, et prenez le verre de Madame, ajouta-t-il, en tendant un billet bleu.

Cinq minutes plus tard, une voiture ramenait vers la porte Maillot le couple formé par le hasard... ou la persévérance, et que la malice féminine allait désunir dans des circonstances peu banales.

\*\*

C'est le courtier devenu plaignant, en face des juges d'une chambre correctionnelle, qui achève de narrer sa mésaventure.

— J'appris en route, de la personne dont j'étais si violemment épris, qu'elle était une demoiselle de famille qui avait des malheurs. Pourtant, elle ne fit pas grandes difficultés pour m'accorder toutes sortes d'autorisations et me promettre le... le... dessert, révérence parler, mais dans un endroit discret.

— Voulez-vous à l'hôtel, proposai-je.

— Oh ! vous n'y pensez pas... Un hôtel n'est jamais discret... Il y a les garçons, on peut rencontrer des gens...

— Eh bien ! une maison meublée... J'en connais une extrêmement bien organisée, près d'un temple, on a l'impression d'entrer dans la sacristie.

— Je suis très religieuse, ça m'empêcherait de me consacrer entièrement au plaisir que nous nous promettons.

— Eh bien ! venez chez moi ! Ça n'a qu'un inconvénient, je demeure au cinquième, sans ascenseur.

— Vous voyez la malchance, j'ai le cœur un peu faible, je ne peux pas monter.

— Messieurs, je veux être sincère, excusez moi si j'entre dans des détails peut-être superfétatoires. Je ne pus m'empêcher de dire à ma conquête :

— Pas monter ! Allons donc. Je me charge de vous y hisser... à mon appartement, et plus haut encore, au septième ciel, par exemple.

— Hélas ! tous ces refus avaient un motif, comme vous allez le voir. Après avoir encore rejeté différentes offres, dont celles d'aller nous enfoncer dans une auberge de campagne, M<sup>lle</sup> Lydie — c'est le nom qu'elle me donna — me fit la proposition de nous rendre avenue Mozart, chez une de ses amies.

— Elle est absente, mais j'ai sa clef ! Vous entrerez trois minutes après moi et on ne pourra soupçonner notre rencontre chez cette personne de bien.

Effectivement, la voiture nous déposa devant un élégant pavillon. Ma compagne descendit, pénétra dans le jardin ; je me fis conduire cent mètres plus loin, liquidai le taxi et revins vers la maison du bonheur. Peu après, nous étions seuls dans une chambre du premier, fort luxueuse et pourvue de tout ce qui peut agrémente une heure d'extase.

« A vrai dire, je n'aurais jamais pu supposer un pareil enchantement. Ma conquête s'était déshabillée en un tournemain. Elle actionna un phonographe qui distilla des valse langoureuses et des tangos voluptueux, se montra la plus experte des amantes, et aussi la plus insatiable. Il me fallut avoir recours à un flacon de xérés trouvé dans l'armoire de l'amie prévoyante, pour tenir jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la fin des exigences de ma partenaire.

« Puis, exténué, je m'endormis pour me réveiller au soir tombant, seul dans ce pavillon dont je ne connaissais pas la propriétaire. Ma maîtresse avait disparu, sans me laisser un mot, ni une indication...

La suite est d'une tout autre sorte : M. P. X..., après s'être rhabillé, s'empressa de sortir de cette maison où il craignait d'être surpris. Il prit une voiture, regagna son bureau pour y découvrir avec angoisse que toutes les pierres précieuses contenues dans son portefeuille de courtier avaient été extraites et remplacées par des sachets contenant des cailloux minuscules !

Coût : huit cent cinquante mille francs de perte nette.

Plainte au commissariat. Visite au pavillon de l'obligeante dame, amie de la belle Lydie. Cette personne est en villégiature à Nice, depuis un mois. Enquête, on apprend que la prétendue Lydie est une ancienne femme de chambre de la propriétaire du pavillon, et qu'elle fait partie d'une bande internationale de voleurs en tous genres.

Arrêtée au bout de plusieurs mois de recherches, Lydie, qui s'appelle en réalité Mélanie Z..., ne reconnaît ni le plaignant, ni son ex-patronne.

— Ces gens se trompent, s'écrie-t-elle. Je n'ai jamais couché avec le premier, ni servi la seconde. C'est une ressemblance.

Malgré ces dénégations, en raison des antécédents et des fréquentations de la donzelle, le tribunal lui offre trois années de villégiature à l'ombre.

Mais cela rendra-t-il à M. P. X... ses brillants et ses illusions ?

J. C.

\*\*

### Intoxication.

Un homme était mort de mort naturelle, mais dans des circonstances assez mystérieuses. La camarade l'avait pris au domicile de l'un de ses amis, mais alors que l'ami était en voyage et que seule l'épouse de ce dernier se trouvait présente.

Dans le quartier, on l'imagine, les langues allaient bon train. De ce qu'on savait, à conclure que le décédé était l'amant de la femme de son ami il n'y avait qu'un pas. On le franchit rapidement et la rumeur publique ne tarda pas à taxer l'épouse de gourgandine, traînée et autres vocables de choix.

— Elle n'a pas qu'un amant, disait-on. Elle en cinquante. Quand son mari n'est pas là, ce sont de véritables orgies qui ont lieu dans l'appartement...

Sans doute. Mais cela n'enlevait pas que le défunt était dépassé de mort naturelle. Les rapports des médecins légistes étaient formels. Rien de suspect. Le parquet classa l'affaire.

Cependant, la famille de la victime, mal

conseillée par un avocat, surtout enclin à toucher des honoraires, usa de son droit de citation directe. Et l'affaire vint à audience. Ceci se passait en Allemagne...

On en apprit de belles...

La femme en question, — qui était d'ailleurs jeune et jolie — et qui fit la meilleure impression à l'audience, menait effectivement joyeuse vie. En l'absence de son mari, elle recevait des amis et, mon Dieu, les recevait à l'écoissaise. On buvait, on dansait, on riait... Et, pour peu qu'on la poussât vers le divan, la belle hôtesse faisait elle-même le reste du chemin... Bref, malgré toutes ces révélations, la famille du défunt fut déboutée. Il n'y avait pas là matière à la moindre condamnation, ni aux moindres dommages.

Mais le mari, devant l'étendue du scandale, — ses ridicules conjugaux étaient devenus de notoriété publique — ne put moins faire que de demander le divorce, aux torts et griefs de son épouse. Et ce nouveau procès vint devant les juges...

Lors, répondant à l'avocat du mari outragé, le défenseur de l'épouse indignée se borna à requérir, du tribunal, l'audition d'un témoin présent à l'audience. Les magistrats acquiescèrent. Et le témoin s'avança à la barre, déclina ses noms et qualités : docteur H... professeur de psychiatrie expérimentale à la Faculté de Berlin. On se trouvait donc en présence d'un savant considérable. On l'écouta avec respect :

— Messieurs les juges, commença-t-il, le cas de cette jeune femme, par la relation qu'en firent les journaux à l'origine de l'affaire, m'intéressa particulièrement. J'étudiais alors les manifestations de cette exaspération sexuelle qui, chez les hommes, s'appelle satyriasis et, chez les femmes, nymphomanie. Je vins donc assister à l'audience du procès intenté par la famille et j'eus le sentiment très net, dès les premières observations, que je ne me trouvais pas en présence d'une malade constitutionnelle, mais seulement en présence d'une intoxiquée alcoolique...

Je décidai d'en avoir le cœur net et, à quelques jours du jugement, je me rendis auprès de la femme qui comparait devant vous aujourd'hui. Je la trouvai seule avec sa bonne et dans un état de passivité qui me surprit. Elle allait et venait dans son appartement, l'air absent, buvant de temps à autre des petits verres de liqueurs. A un moment donné, gênée sans doute par la chaleur, car le temps était lourd, elle quitta le peignoir qui la recouvrait et apparut tout juste vêtue de ses bas et d'un soutien-gorge...

Il n'appartenait qu'à moi, comme il eût appartenu à n'importe quel autre homme, d'abuser d'elle le plus complètement du monde. Je dis : d'abuser d'elle. Retenez bien ces mots, messieurs les juges... Nous voici loin, n'est-il pas vrai, de la Messaline érotique, cynique et provocante, à l'égard des hommes, que nous ont dépeints les journaux... Bref, je m'enquis du domicile des parents de cette femme. Elle ne possédait qu'une sœur et qui, fort honnête, s'était bien gardée de paraître au moment du procès et des racontars. Elle redoutait, justement d'ailleurs, les échaoussures scandaleuses... Je vis cette personne, lui expliquai la situation et lui demandai d'amener sa sœur à ma clinique.

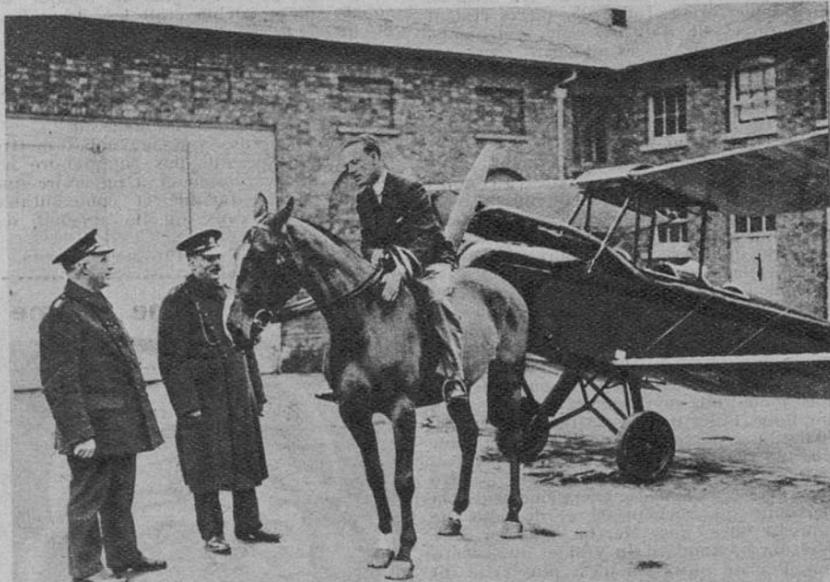
Je me faisais fort de lui rendre sa personnalité normale... Et, de fait, messieurs, je la lui rendis. Et ce ne fut pas difficile. En cette matière, les mérites de ma thérapeutique furent des plus réduits. Je me bornai à supprimer l'alcool... Vous dirai-je que deux ou trois jours suffirent pour opérer une métamorphose complète ? Délivrée des vapeurs qui lui obnubilaient l'esprit, ma cliente redevenit tout naturellement convenable et même, je vous prie de le bien noter, pudique. Ceci peut sembler paradoxal, mais cette pudeur même me fut une grosse gêne pour établir un diagnostic complet de la mentalité de ma cliente. A la moindre allusion aux choses de la sexualité, elle se repliait en elle-même, devenait réticente, muette... Pour conclure, l'alcool provoquait chez elle un état second de nature presque somnambulique, et, si elle cédaux sollicitations masculines, c'était, je répète le mot, par passivité, par indifférence, non par désir actif... J'en ai fini, messieurs. Je me bornerai à ajouter que le défaut d'ivrognerie contracté par ma cliente le fut à l'instigation de son mari, lequel est un buveur invétéré. Je puis affirmer, — et la moindre enquête sur ce point vous établira la véracité de mon affirmation, — que la jeune femme qui nous occupe ici, étant jeune fille, n'approchait qu'avec répugnance ses lèvres d'un verre d'alcool...

Les magistrats réclamèrent un supplément d'informations et ajournèrent le jugement.

Eurent-ils tort ? Le mari, atteint de remords, vint trouver le psychiatre et le pria de l'aider lui-même à se guérir. Il abandonna son action en divorce et, ayant changé de région, reprit avec sa femme une existence conjugale désormais paisible.

(Suite page 15.)

## Les Invalides d'un brave serviteur



Un cheval de la police anglaise avait eu les yeux brûlés au cours d'une manifestation. Il fut bien le réformer et l'on ne sait trop en quelles mains la pauvre bête serait tombée si le célèbre aviateur Semphil n'avait été mis par hasard au courant de la vente. Il acheta l'animal, le soigna et déclara qu'il le conserverait dans son écurie jusqu'au moment où il mourrait de sa belle mort. On voit ici l'aviateur monté sur le cheval en question, au moment où des policiers viennent de lui en faire remise. (S. G. P.)

Direction - Administration - Rédaction  
30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)  
Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

### ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	50 fr.	Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
	Un an (sans prime) ...	37 fr.	
	Six mois ...	26 fr.	
ÉTRANGER...	Un an ...	65 fr.	Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.
	Six mois ...	33 fr.	

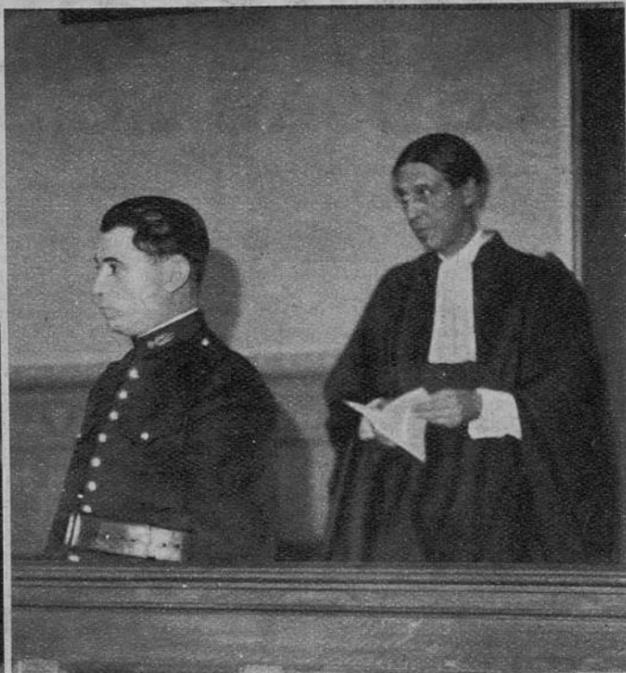




Devant le tribunal correctionnel de Rouen a comparu Henri Dorgères, secrétaire général des comités de Défense Paysanne, dont les discours avaient paru subversifs. Le voici, à droite du fauteuil des témoins. A gauche, MM. Broull et Boulton qui étaient également inculpés.



Agant recouvert la porte d'une bijouterie d'un panneau de bois, des cambrioleurs ont pu agir à leur guise tandis qu'un complice peignait l'abri improvisé.



Un garde républicain avait, un dimanche, abandonné son poste pour aller jouer de l'accordéon à une fête de charité. Défendu par M<sup>e</sup> Maurice Garçon, il a été condamné, par le tribunal militaire, à trois mois de prison avec sursis.



Toute l'Angleterre est actuellement émue par les odieuses agressions dont ont été victimes quatre jeunes filles, dans la région de Churl, et dont l'auteur reste introuvable. On se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'un nouveau « Jack l'Etrangleur. » On voit ci-dessus des enquêteurs examinant les lieux où fut commise l'une des agressions.



Après huit jours de recherches, les policiers anglais ont enfin réussi à appréhender le nommé Allan James Grierson, accusé d'avoir assassiné une vieille femme. Notre photo exclusive le montre à son entrée dans les locaux du Palais de Justice, avant sa comparution devant la Cour.



A Metz, un ignoble individu, Blumé, s'étant introduit chez ses voisins Lang, pour cambrioler, fut surpris par la fillette de ses victimes, Ida, âgée de quatorze ans. Il l'étrangla, la souilla, puis lui introduisit le tuyau du gaz dans la bouche pour faire croire à un suicide. Mais sa culpabilité



ne tarda pas à être établie et la colère de la foule fut telle en apprenant le crime que les policiers durent le déguiser en gendarme pour l'emmener sans qu'il soit écharpé. De gauche à droite : l'assassin, la malheureuse victime, la maison du crime.